

Publié le 22 mars 2018.
Dernière modification : 16 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SUCRERIES COLONIALES

filialisation des sucreries du [Crédit foncier colonial](#)
avec l'aide de la [Banque française de l'Afrique](#)

Seuls font l'objet d'une notice les administrateurs
ne provenant pas du Crédit foncier colonial

S.A., 16 novembre 1920 :
Domaines et usines sucrières à la Réunion et à la Guadeloupe ; bananeraies.

Sucreries coloniales
(*Le Journal des finances*, 17 décembre 1920)

Le 25 juin dernier, commentant la nouvelle d'après laquelle la commission chargée d'examiner la demande d'extension des opérations du Crédit foncier colonial aurait émis un avis défavorable, nous rassurons nos lecteurs sur les conséquences possibles de celle décision, et nous écrivions notamment ceci :

« Si, demain, on voulait contraindre le Crédit foncier colonial à se conformer à la règle stricte posée par ses statuts, la société créerait purement et simplement des filiales qui rachèteraient son actif immobilier et, au lieu de distribuer un bonus pour souscrire à l'augmentation du capital, elle distribuerait un bonus pour souscrire à la constitution du capital des filiales. »

Nos prévisions sont en voie de réalisation. Une assemblée ordinaire est, en effet, convoquée pour le 5 janvier prochain à l'effet de se prononcer sur le projet de cession des exploitations industrielles à une société filiale.

Il sera proposé, en même temps, la distribution d'un acompte de dividende de 200 fr. par titre.

La société filiale aura son capital composé d'une part par les actionnaires du Crédit foncier colonial qui auront droit à une action nouvelle au pair de 100 fr. pour deux actions du Colonial. Le surplus du capital sera remis comme apport au Crédit.

Sucreries coloniales,
(*La Journée industrielle*, 18 décembre 1920)

Sous cette dénomination, vient d'être constituée une société anonyme qui a pour objet toutes opérations agricoles ou forestières et, notamment, la culture de la canne à sucre et de la betterave ; l'exploitation, la construction, la vente et la location de tous immeubles, usines, domaines, et matériels d'exploitation ou de transport.

Le siège de la société est à Paris, 10, rue de la Pépinière.

Le capital est fixé à 1 million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune.

Le premier conseil d'administration est composé de: la Banque française de l'Afrique Équatoriale, 2, rue Meyerbeer, à Paris ; MM. Léon Boulloche ¹, gouverneur général honoraire des Colonies, 114, rue La-Boétie, à Paris ; Charles Grandjean, vice-président de la Banque de l'Afrique-Equatoriale, 8, rue Murillo, à Paris ; Alfred Labarrère ², fabricant de sucre à la Havane, 19, avenue d'Eylau, à Paris, et la Société Mobilière et Immobilière, 10, rue de la Pépinière, à Paris.

Il est probable que le capital sera porté immédiatement à 20 millions, en actions de 100 fr., dont 19 200.000 fr. remis en rémunération de ses apports, au Crédit foncier colonial. Sur cette somme, 5 millions seraient réservés au emploi du *bonus* annoncé pour les actionnaires de la société-mère : c'est-à-dire que ceux-ci, recevant 200 fr., auraient un droit de préférence sur deux actions Sucreries coloniales pour une action Crédit foncier colonial.

CONSTITUTION
Sucreries coloniales,
Société coloniale, agricole, commerciale et industrielle
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 28 décembre 1920)

Capital 1 million de francs divisé en 10.000 actions de 100 fr. Siège social à Paris, 10, rue de la Pépinière. Conseil d'administration : Banque française de l'Afrique Equatoriale, MM. Boulloche, Grandjean, Labarrère et Société mobilière et immobilière. Statuts déposés chez M^e Dufour à Paris. — *Gazette du Palais*, 16 décembre 1920.

Sucreries coloniales
(*Le Journal des finances*, 7 janvier 1921)

Nous avons annoncé dans notre numéro du 17 décembre (édition hebdomadaire) la constitution d'une filiale du Crédit foncier colonial, les pouvoirs publics ayant refusé à la société l'autorisation d'étendre son champ d'action en dehors des opérations prévues par ses statuts, car la société a un caractère officiel, et son objet n'est pas d'être propriétaire exploitant.

La nouvelle société sera constituée sous le titre de Sucreries coloniales, au capital d'un million. Celui-ci serait porté immédiatement à 20 millions en actions de 100 francs, dont 19.200.000 francs remis en rémunération de ses apports au Crédit foncier

¹ Léon Boulloche (1855-1922) : fils de Paul-Alexandre Boulloche, avocat à la cour d'appel de Paris ; frère d'André Boulloche, conseiller à la Cour de cassation et grand-père du ministre de l'Éducation du général de Gaulle ; de Pierre Boulloche, médecin des hôpitaux, et de Paul Boulloche, substitut du procureur de la République à Paris. Marié en 1908 à M^{me} de Brozik, née Sedelmeyer. Il débute au ministère des Finances, devient sous-inspecteur en chef du contrôle des douanes de l'Annam et du Tonkin (juillet 1885), fait carrière en Indochine jusqu'au grade de résident supérieur et (1902-1903) secrétaire général, puis est nommé gouverneur général de la Guadeloupe (1905-1907), ce qui lui vaut sans doute cette cooptation aux Sucreries coloniales. À peine retraité, il se lance dans les affaires, devient commissaire aux comptes de la Société du Gaz de Paris (1907), administrateur de la The New-York Taxicab Cy Ltd (1908), de la Cie générale des alfas tunisiens (1909) et de la Société française de travaux publics (Entreprises communales et départementales)(1910), président de la Société d'exploitation des graphites de Madagascar (1912) et de sa suite, la Société des Graphites et de l'Ankaratra (1914), et, entre-temps, administrateur de la Société L'Arsenic, en Corse (1913).

² Alfred Labarrère : il figure sur le *Qui êtes-vous ?* 1924 avec pour prénom « Q. », domicile 19, avenue d'Eylau, et, pour seule qualité, administrateur des Sucreries coloniales. Son épouse décède le 26 juillet 1926, au château de Bel-Air-Le Haillan (Gironde). Inhumation à Pau. *Le Journal officiel* du 19 août 1916 mentionne un commandant Joseph-Alfred Labarrère, pensionné.

colonial. Sur cette somme, 5 millions seraient réservées au emploi du bonus annoncé pour les actionnaires de la société mère, c'est-à-dire que ceux-ci, recevant 200 francs, auraient un droit de préférence sur deux actions Sucreries coloniales pour une action Crédit foncier colonial. Les actions non souscrites par les actionnaires seraient prises ferme par un groupe financier.

Le Crédit foncier colonial reviendrait ainsi à son objet primitif, mais ses actionnaires resteraient intéressés dans les entreprises auxquelles il a dû les bénéfices considérables de ces dernières années.

Certains de nos confrères critiquent cependant cette combinaison, et font remarquer qu'elle se caractérise par l'absence d'apport d'argent frais, et qu'elle élude la condition mise à l'approbation ministérielle lors de la précédente modification des statuts, à savoir. la prompte revente des immeubles. On fait observer, en outre, que l'opération envisagée, qui n'est qu'une transformation, est de nature à priver les colonies de rentrées importantes, alors qu'elles ont fait au Foncier des avances considérables, et qu'elles devraient en être désintéressées. D'autre part, la situation des porteurs de bons de liquidation, qui ont refusé la proposition de remboursement anticipé sous déduction de l'escompte jusqu'au 31 décembre 1938, mérite l'attention puisqu'ils vont se trouver en présence d'une société constituée sous une autre étiquette et qui leur est juridiquement étrangère.

Sans nier le bien-fondé de ces objections, on doit reconnaître qu'elles ne sauraient émouvoir les actionnaires dont la situation est très nette, et qui vont réaliser une opération très avantageuse. Il est fatal qu'une telle transformation soulève certains problèmes que le conseil d'administration est mieux placé que quiconque pour envisager, et qui trouveront, à n'en pas douter, une solution favorable.

Sucreries coloniales
(*Le Journal des finances*, 25 février 1921)

Les difficultés administratives qui s'étaient élevées au sujet de la cession à une compagnie nouvelle, la Société des Sucreries coloniales, du domaine agricole et industriel du Crédit foncier colonial sont maintenant aplanies. Le ministre des colonies, qui avait fait quelque opposition, a donné son adhésion complète, ainsi que le ministre des finances. Dans ces conditions, rien ne s'oppose plus à la réalisation du projet que nous avons exposé précédemment. En conséquence, les actionnaires du Crédit foncier colonial sont convoqués pour le 11 mars prochain en vue d'autoriser la cession des propriétés et installations en question à la Société nouvelle des Sucreries coloniales et la distribution d'une répartition de 200 francs par titre pris sur les bénéfices de la réserve.

L'action du Crédit foncier colonial a été l'objet d'une vive reprise depuis le début du mois. On a coté jusqu'à 3025 le 17 février pour finir à 2.945, mardi, contre 2.575 le 1^{er} février.

Cette reprise paraît pleinement justifiée par l'avenir de l'affaire, et pourrait même s'accroître assez fortement. On nous permettra de rappeler que nous avons toujours conseillé aux actionnaires de ne pas s'émouvoir de l'opposition que manifestait la Commission des Finances à l'extension des opérations de la Société. Au mois de juin 1920, nous avons prévu la solution intervenue, et manifesté notre pleine confiance dans les destinées de l'entreprise.

La Société des Sucreries coloniales, à laquelle il va être fait apport de l'actif industriel agricole et commercial du Crédit foncier colonial, sera au capital de 20 millions, en 20.000 actions A ayant droit à 10 voix et 180.000 actions B ayant droit à une voix. Ces actions sont au nominal de 100 fr. Les actions A appartiennent au Crédit foncier colonial jusqu'à concurrence de 19.000, les 1.000 autres ayant été remises aux

fondateurs de la Société. Les actions B servent à rémunérer les apports du Crédit foncier colonial, jusqu'à concurrence de 4.200.000 fr. Le reste des actions est réservé aux actionnaires du Crédit foncier colonial qui pourront souscrire onze actions B pour cinq actions Crédit foncier colonial. Comme il leur sera remis, au moment de la souscription, 200 francs par action Crédit foncier colonial, ils n'auront, en réalité, qu'à payer 100 fr. pour avoir des onze titres.

Sucreries coloniales
(*Le Journal des finances*, 18 mars 1921)

Des précisions intéressantes ont été fournies à la récente assemblée extraordinaire du Crédit foncier colonial, au sujet de sa filiale, la Société des Sucreries coloniales.

Les administrateurs ont signé avec les Sucreries coloniales un acte d'apport à cette dernière, des usines, propriétés et approvisionnements à la Réunion et à la Guadeloupe.

Comme conséquence de cet apport, le capital des Sucreries coloniales, primitivement fixé à 1 million de francs, divisé en 10.000 actions de numéraire de 100 francs chacune, dont 1.000 actions « A » ayant un droit préférentiel de vote dans certaines assemblées générales, et 9.000 actions « B », sera porté à 20 millions par la création de 190.000 actions nouvelles, dont 19.000 actions « A » de même catégorie que les précédentes, et 171.000 actions « B ».

En représentation de ses apports, il est attribué au Crédit foncier colonial 142.000 actions comprenant la totalité des 19.000 actions « A » nouvelles à créer et 123.000 actions « B ».

Il lui est attribué, en outre, le droit de souscrire ou de faire souscrire en numéraire au pair, dans le mois qui suivra la régularisation définitive de l'opération, les 48.000 actions « B » de surplus à émettre.

Ces 48.000 actions « B » de 100 francs, des Sucreries coloniales seront offertes au pair, par préférence, aux actionnaires actuels, à raison de 2 actions pour 1 action du Crédit foncier colonial, il sera mis en distribution, au moment de l'émission, pour permettre aux actionnaires d'user de ce droit de souscription sans avoir à effectuer de débours, une somme de 200 fr. net par action, à prélever sur les résultats de l'exercice 1920, et, au besoin, sur les provisions constituées sur les bénéfices des exercices antérieurs.

D'autre part, il sera mis à la disposition des actionnaires du Crédit foncier colonial, contre espèces et au pair, 4.800 actions « B » provenant du capital d'origine des Sucreries coloniales à raison de 1 action pour 5 actions du Crédit foncier colonial.

Un actionnaire ayant critiqué la combinaison proposée et déclaré préférer le maintien du *statu quo* s'il n'y a pas impossibilité légale, il lui a été répondu que précisément, le maintien du *statu quo* ne pouvant être envisagé également. Le Crédit foncier colonial, en compensation du privilège d'État dont il jouit dans les colonies pour les prêts fonciers, ne peut sortir de son objet social. L'exploitation de ses gages le transformait en une société agricole et industrielle. Or, la liquidation de son domaine comporterait de gros risques. Leur conservation pure et simple ne serait pas non plus sans danger si, dans l'avenir, le Crédit foncier colonial devait connaître à nouveau les épreuves d'avant-guerre. Le plus prudent est de mettre ces gages à l'abri de tout retour de mauvaise fortune en en faisant apport à la Société des Sucreries coloniales.

L'action Crédit colonial s'inscrit à 2.870 fr.

Banque française pour le commerce et l'industrie
(*L'Économiste parlementaire*, 15 janvier 1922)

La Banque a participé, au cours de l'exercice écoulé, à un grand nombre de souscriptions d'actions ou d'émissions d'obligations, parmi lesquelles : Sucreries coloniales

NÉCROLOGIE
Léon Boulloche
(*Le Temps*, 21 mars 1922)

Nous apprenons la mort de M. Léon Boulloche, gouverneur général honoraire des colonies, depuis le 25 mai 1907, officier de la Légion d'honneur, décédé le 19 mars 1922, en son domicile, rue La-Boétie, 144.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité, le mercredi 22 du courant, en l'église Saint-Philippe du Roule, où l'on se réunira. Ni fleurs, ni couronnes.

Sucreries coloniales
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1922)

L'assemblée ordinaire a eu lieu hier, au siège, 42, rue de Naples, à Paris, sous la présidence de M. Artaud ³. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1921 faisant ressortir un bénéfice net de 7.605.796 fr. et fixé le dividende à 20 fr. 88 payables, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} juillet contre remise du coupon n° 1.

Elle a ensuite ratifié les nominations en qualité d'administrateurs de MM. Adrien Artaud, Baugnies, Briand ⁴, del Porto ⁵, Mutignon ⁶, Rehm ⁷, Jacqueminet, Alexandre et Léon ⁸.

La production des usines, au cours de ce premier exercice social, a été de 15.422 tonnes de sucre et de 84.935 hectolitres de rhum. Cette production se décompose ainsi :

Guadeloupe : 16.701 hectolitres de rhum et 6.622 tonnes de sucre avec un rendement moyen de 7,78 par 100 kg de cannes.

Réunion : 18.284 hectolitres de rhum et 8.800 tonnes de sucre, avec un rendement moyen de 9,684.

L'exploitation des propriétés à la Guadeloupe s'est poursuivie dans des conditions relativement normales, malgré une sécheresse assez accentuée qui a provoqué une réduction dans la récolte de cannes.

À la Réunion, un cyclone succédant à la sécheresse, a également réduit la récolte.

Une entente a été conclue avec la Compagnie des Rhums purs ; le conseil en attend un concours permanent qui peut devenir très appréciable en cas de crise de vente. Cette entente assurera, en outre, à la société un contact permanent et lui permettra de profiter, dans une certaine mesure, de prix plus avantageux.

³ Adrien Artaud (1859-1935) : grossiste en vins à Marseille, personnalité influente. Voir [encadré](#).

⁴ Gustave Briand (1875-1941) : polytechnicien, représentant du Crédit foncier colonial au conseil d'une dizaine de sociétés ; président de la Société agricole des caoutchoucs d'An-Phu-Ha (1930). Voir [encadré](#).

⁵ Albert Del Porto (Constantinople, 1857-Paris, 1945) : [banquier à Paris](#).

⁶ Eugène Mutignon (1865-1931) : de la maison de [banque Nissim Léon, Eugène Mutignon et Cie](#), Paris.

⁷ Victor Rehm (1884-1951) : administrateur du Crédit foncier colonial en 1910, successeur de Jules Léon à la présidence des Mines de fer de Larrath (Algérie). Voir [encadré](#).

⁸ Nissim Léon (1867-1939) : de la [banque N. Léon, E. Mutignon et Cie](#).

AEC 1922-412 — Sucreries coloniales (Société coloniale, agricole, commerciale et industrielle), 43, rue de Naples, PARIS (8^e).

Capital. — Sté an., f. le 16 nov. 1920, 20 millions en actions de 100 fr. ent. libérées.

Objet. — Culture de la canne à sucre, de la betterave et toutes autres cultures ; exploit. aux Antilles et à la Réunion, de fabriques de sucre, de distilleries et toutes opérations se rattachant aux dits objets.

Imp. — Sucre, rhum.

Conseil. — MM. Adrien Artaud , présid. ; Charles Grandjean [pdt Crédit foncier colonial], Léon Bouulloche, v.-présid. ; Paul Alexandre, [Georges] Baugnies [Crédit foncier colonial], Gustave Briand [Crédit foncier colonial], Henri Ehrmann, A[ristide] Jacqueminet [Crédit foncier colonial], Alfred Labarrère, Nissim Léon, Eugène Mutignon [Crédit foncier colonial], A. del Porto, Victor Rehm [Crédit foncier colonial], Banque frse de l'Afrique équat., Sté mobilière et immobilière.

Usines à sucre.

— Ste-Marie :

« Flacourt », aux « Sucreries coloniales »

« Ravine-Creuse », aux « Sucreries coloniales »

— St-Benoît

« Beaufonds » aux « Sucreries coloniales »

— St-Paul

« Vue Belle », aux « Sucreries coloniales »

Les valeurs en vedette
CRÉDIT FONCIER COLONIAL
ET SUCRERIES COLONIALES
(*Le Journal des finances*, 30 juin 1922)

.....
S'il fallait en conclure que les Sucreries coloniales n'ont pu profiter de la production de la Réunion en 1921, leurs résultats pour 1922 bénéficieraient d'un appoint considérable. Pourtant, dans une autre partie du rapport, le conseil déclare que « pendant une notable partie de l'année », le Crédit foncier colonial a continué de gérer pour le compte des Sucreries coloniales les propriétés dont il a fait apport à cette société. Il y a là une contradiction qu'il aurait été nécessaire de relever à l'assemblée du 20 juin, d'autant que dans ce bénéfice, dont on ignore les sources précises, il n'y a pas d'apparence que le dividende des Sucreries coloniales ait pu entrer.

.....

Annuaire Desfossés 1923, p. 1190 :

Sucreries coloniales

Conseil d'administration : MM. A. Artaud, A. Baugnies, Briand, Jacqueminet, Mutignon, Del Porto, Rehm.

Informations financières

SUCRERIES COLONIALES
CAPITAL ACTUEL : 2.000.000 FRANCS
43, rue de Naples, Paris
Président : M. Adrien Artaud
(*Les Annales coloniales*, 5 mars 1923)

Toutes les actions B (avec pouvoirs réduits dans les assemblées générales) pour que les actions A entre les mains du conseil, aient toujours la majorité, sont désormais admises à la cote.

LA RÉUNION
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 31 mai 1923)

Par décision du 15 mars 1923, des primes spéciales d'encouragement à la fabrication du sucre destiné à la consommation locale, dont le montant est déterminé ci-après, sont allouées aux usiniers de la Colonie, dont les noms suivent :

Hugot (Anatole), administrateur des Sociétés Bois Rouge, la Fare, Savana et Éperon : 21.827 fr. 69 ; Bénard (Léonus), propriétaire de l'établissement Pierrefonds : 19.581 fr. 15 ; Mayer (Georges), administrateur des établissements Quartier-Français, Gol, Casernes et Grand-Bois : 1.168 fr. 42 ; Mourouvin (Joseph), propriétaire de l'établissement Ravine-Glissante : 1.184 fr. 52 ; Lagourgue (Adrien), administrateur de l'établissement Stella : 2.962 francs 14 ; [Héliard, directeur des Sucreries coloniales, pour les établissements Beaufonds, Ravine-Creuse et Vue-Belle](#) : 12.861 fr. 65 ; Philidor Payet, propriétaire de l'établissement Rivière du Mat : 13.190 fr. 82.

Sucreries coloniales,
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1923)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 43, rue de Naples, réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Adrien Artaud, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes du deuxième exercice social, clos le 31 décembre 1922.

Les bénéfices bruts se sont élevés à 10 millions 926.878 fr. 76, laissant, après déduction des frais généraux et amortissements, un bénéfice net de 9.146.457 fr. 18, permettant la distribution d'un dividende brut de 25 fr. 88 par action. Le reliquat disponible après répartition, soit 820 220 fr, venant s'ajouter au report de l'année précédente, avec lequel il forme un total de 1.323.330 fr. 84, a été reporté à nouveau.

À la Guadeloupe, la société a subi les effets de la sécheresse qui a réduit sensiblement les récoltes. Au cours de l'année 1922, la production des usines s'est élevée à 15.970 tonnes de sucre et à 38 412 hectolitres de rhum.

La récolte qui sera enlevée à La Réunion au cours du deuxième semestre se présente dans des conditions satisfaisantes. À la Guadeloupe, il semble que la récolte de cannes sera plus importante et le rendement en sucre un peu meilleur.

Après quelques considérations sur les variations du change et la physionomie du marché des sucres, le rapport du conseil d'administration signale que les recherches entreprises par la station agronomique créée à la Guadeloupe par un groupe d'usiniers, et dans lequel la société a pris la place du Crédit foncier colonial, se poursuivent sur la

nature des terrains et sur la sélection des cannes à sucre en vue de créer des espèces susceptibles de bons rendements.

Le conseil a pris des participations dans des exploitations malgaches.

La société a, en outre, participé à l'augmentation du capital de la Compagnie des Rhums purs, porté de 1 à 2 millions de francs.

MADAGASCAR
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 18 octobre 1923)

La Société des Sucreries coloniales, filiale du Crédit foncier colonial, envisagerait l'extension de son activité sociale à Madagascar.

Les valeurs coloniales
Crédit foncier colonial
(*Le Journal des finances*, 6 juin 1924)

.....
En 1923, en effet, le Crédit foncier colonial a vendu 120.000 actions « Sucreries coloniales » à 262,50, ce qui lui a procuré une rentrée de 31,5 millions de francs et un bénéfice de 19.500.000 francs, ces actions étant décomptées au pair de 100 francs dans le portefeuille de la société. De plus, la société a encaissé sur 142.000 actions « Sucreries coloniales » un coupon de 22,25 net, soit 3.159.500 fr.

.....
Les actionnaires du Crédit foncier colonial... ont pu acquérir, en 1923, 120.000 actions B à des conditions avantageuses, les actions A suffisant à assurer au Crédit foncier le contrôle des sucreries.

Sucreries coloniales,
(*La Journée industrielle*, 20 juin 1924)

Les comptes et le bilan de l'exercice 1923, dont nous avons donné l'analyse dans notre numéro du 7 juin courant, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue hier, sous la présidence de M. Artaud, président du conseil d'administration.

Le bénéfice net de l'exercice, s'élevant à 19.295.319 fr. 17, a été affecté comme suit : réserve légale. 1.100.531 fr. 34 ; tantièmes au conseil, 1.651.242 fr. 84 ; réserve générale, 6 millions 851.574 fr. 27 ; somme nécessaire pour payer aux actions un dividende brut de 51 fr. 09, 10 millions 218.181 fr. 81 ; report à nouveau, 797.179 francs 75. La réserve légale est ainsi complétée à 2 millions de francs et la réserve générale est portée à 11.156.574 fr. 27.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. Émile Level, directeur général de la Banque nationale de Crédit, et Gilbert de Monès del Pujol, ancien administrateur du Crédit foncier colonial.

Sucreries coloniales
(*Le Journal des finances*, 27 juin 1924)

L'assemblée du 19 juin a approuvé les comptes de 1923, et fixé le dividende à 51 fr. 09, payable le 1^{er} juillet.

SUCRERIES COLONIALES
Société coloniale, agricole, commerciale et industrielle
(*L'Économiste parlementaire*, 15 juillet 1924)

Le conseil d'administration de cette société, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article .7 des statuts, a décidé, par délibération du 25 juin 1924, de porter le capital social de 20 à 30 millions de francs par la création de 100.000 actions de 100 fr. chacune, payables en numéraire, dont 10.000 actions A et 90.000 actions B., jouissance 1^{er} janvier 1924.

Il est réservé un droit de souscription aux actionnaires actuels, à titre irréductible, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes.

Les souscriptions à titre réductible sont également admises ; la répartition, s'il y a lieu, se fera au prorata du nombre d'actions anciennes possédées.

Le droit de souscription s'exercera : pour les actions au porteur par remise de 2 coupons n° 4 par action nouvelle souscrite ; pour les titres nominatifs, sur présentation du certificat pour l'estampille. Les porteurs de ceux-ci recevront, à l'estampillage, des bulletins représentant le coupon n° 4, à joindre aux bulletins de souscription.

Les propriétaires d'actions A peuvent, à leur choix, souscrire des actions A et B. Les propriétaires d'actions B ne peuvent souscrire que des actions B.

Le prix d'émission, fixé à 215 fr., est payable comme suit : pour les souscriptions irréductibles, en souscrivant; pour les autres, 65 fr. à la souscription ; le solde de 150 fr. à l'avis de répartition.

La souscription est ouverte dès à présent jusqu'au 19 juillet inclus.

Les demandes sont reçues aux Etablissements suivants : « Société de Crédit foncier colonial et de banque », 15, rue Scribe; « Banque nationale de crédit », 16, boulevard des Italiens ; « Banque française de l'Afrique », 2, rue Meyerbeer, et dans toutes leurs succursales et agences.

La notice obligatoire a paru au « Bulletin des Annonces légales » du 30 juin 1924.

Sucreries coloniales
(*Le Journal des finances*, 17 octobre 1924)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 8 courant, a rendu définitive l'augmentation de capital de 20 à 30 millions par là création de 9.200 actions A et 90.800 actions B du nominal de 100 fr.

Annuaire Desfossés 1925, p. 1442 :

Sucreries coloniales

Conseil d'administration : MM. A. Artaud, A. Baugnies, Briand, Jacqueminet, Mutignon, Del Porto, Rehm, Émile Level, de Monès del Pujol.

Société des sucreries coloniales
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1925)

Le conseil d'administration de cette société a décidé de proposer pour 1924 un dividende de 43 fr.88 par action, contre 51 fr. À noter que ce dividende s'appliquera à un capital de 30 millions contre 20 millions et que près de 3 millions seront reportés à nouveau contre 797.000 francs.

PRISE DE PARTICIPATION DANS *SUCRE ET PRODUITS COLONIAUX*

Sucres et produits coloniaux
(*La Journée industrielle*, 4 août 1925)

De constitution récente, cette société anonyme a pour objet d'effectuer l'achat, la vente et l'échange de tous produits: denrées, matières premières et marchandises, ainsi que toutes opérations de consignation, de transit et de transport.

Le siège est à Paris, 43, rue de Naples.

Le capital est de 600.000 fr., en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire ; il pourra, ultérieurement, être porté à 5 millions. Il a été créé, en outre. 6.000 parts bénéficiaires.

Les premiers administrateurs sont : MM. Gustave Briand, ingénieur, à Paris, 6, rue de Clichy ; Paul de Lesparde ⁹, à Paris, 11 bis, rue de Milan ; et Eugène Montignon [Mutignon], à Hardricourt (Seine-et-Oise).

Sucreries coloniales
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
7 août 1925)

Assemblée tenue le 5 juin. Dividende voté : 44 fr. 09 par action (contre 51 fr. 09 l'an dernier et 25 fr. 88 il y a deux ans), payable dès maintenant, sous déduction des impôts, soit à raison de 38 fr. 80 au nominatif et 36 fr. 60 au porteur (coupon n° 5).

L'exercice 1924, ainsi que nous l'avons indiqué déjà, s'est soldé par un bénéfice net de 17.349.380 fr. 94 auquel s'ajoutait un report antérieur de 796.856 fr. 35. Le paiement du dividende (à 300.000 actions, au lieu de 200.000 précédemment) absorbera 13.227.127 fr. 7-2 ; sur le solde, déduction faite de la réserve légale

⁹ Paul Achille de Lesparde (Fontainebleau, 1842-Paris, 1932) : fils d'Auguste Jacques de Lesparde, baron de l'Empire, et de Louise Pauline de Magallon. Saint-cyrien, zouave pontifical. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 novembre 1871 : capitaine au 3^e régiment de hussards (dossier contenant l'acte de naissance d'un homonyme et une date de décès erronée). Gendre de Gustave Couturier (1813-1889), administrateur de sociétés, président de la Route de Beyrouth à Damas. Père du capitaine Jacques de Lesparde, tué en 1912 lors des émeutes de Fez, et d'Henry (mpf 1915). Négociant, administrateur de la Marée des Deux-Mondes (avec son beau-père)(janvier 1880), des Produits chimiques du Sud-Ouest (juillet 1880), membre du conseil de surveillance de la Société de publicité diurne et nocturne, avec Charles Couturier, son beau-frère (mai 1899), administrateur de la Manufacture algérienne de Tapis d'Orient (mars 1900)... Président de la Chambre syndicale du commerce des sucres.

(867.469 fr. 04) et des tantièmes (1.361.886 francs 05), une somme de 2.689.639 fr. 48 a été reporté à nouveau.

Le rapport mentionne que les quantités de cannes travaillées l'an dernier ont été de 78.776 tonnes à la Guadeloupe et de 163.378 tonnes à la Réunion (contre 75.056 et 147.089 en 1923) ayant produit respectivement 6.597 et 16.829 tonnes de sucre (contre 6.593 et 14.296), soit un rendement de 8.37 et de 10,30 % (contre 8,78 et 9,78 %), 16.434 et 25.873 hectolitres de rhum (contre 14.210 et 20.167). Pour l'exercice en cours, on prévoit, en l'état actuel des cultures, que le tonnage de cannes traité sera au moins égal à celui de l'année dernière ; mais il ne faut pas oublier que l'augmentation de la production sucrière est générale, aussi bien à Cuba qu'en Europe et spécialement en France où la campagne 1924-25 a donné 735.000 tonnes (contre 437.000 en 1923-24).

Il résulte cependant des renseignements fournis à l'assemblée par le président, M. Adrien Artaud, que les perspectives de l'année sont favorables.

LA MEDAILLE DU TRAVAIL
(*JORF*, 10 août 1925, p. 7780)

Médaille d'honneur de vermeil

M. Magloire (Numa), ouvrier charpentier à la société anonyme des sucreries coloniales, à Saint-Benoît (Réunion).

M. Piton-Polayo (Aurélien), employé à la Société anonyme des sucreries coloniales, à Saint-Denis (Réunion).

M. Xitra (Jean-Baptiste-Albert), ouvrier forgeron à la société anonyme des sucreries coloniales, à Saint-André (Réunion).

Sucreries coloniales
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 février 1926)

De 17.350.000 fr. en 1924, le bénéfice net des Sucreries coloniales serait passé, en 1925, à une vingtaine de millions. On s'y attendait, d'ailleurs, car on savait que les opérations sur les rhums s'étaient effectuées dans d'heureuses conditions ; que la récolte de sucre de la Guadeloupe, supérieure en quantité à celle de la campagne précédente, avait été, en outre, liquidée à des prix plus élevés ; enfin, que la récolte de la Réunion était très satisfaisante au point de vue quantité. Les intentions du conseil au sujet du dividende ne sont pas encore connues. Il semble toutefois qu'on puisse dès maintenant tabler sur une légère augmentation. Au lieu des 44 fr. 09 répartis en dernier lieu, on parlerait d'une cinquantaine de francs.

Sucreries coloniales
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1926)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1925 qui se soldent par un bénéfice net de 26.005.402 francs.

Le dividende a été fixé à 59 fr. 09 brut par action.

Une somme de 7.469.713 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a réélu en qualité d'administrateurs MM. P. Alexandre, A. Artaud, Banque française de l'Afrique, G. Baugnies, L. Bénard ¹⁰, G. Briand, G.-C. Grandjean, A. Furst ¹¹, N. Léon, E. Level, G. de Monès del Pujol, E. Mutignon, A. del Porto, V. Rehm, Société de Crédit foncier colonial et de Banque.

Lettres de Marseille
(*Les Annales coloniales*, 23 juillet 1926)

.....
Sur la ligne de l'océan Indien, le *Général-Voyron*, venant de Madagascar, est arrivé le 15 juillet. Parmi ses 446 passagers se trouvaient : MM. Blond, administrateur des colonies ; Laporte, sous-intendant militaire à Tananarive ; [Mallac, inspecteur des Sucreries coloniales](#), etc. ; 300 tirailleurs malgaches sont descendus également du paquebot, qui avait comme cargaison 1.637 tonnes d'arachides, maïs, tapioca, caoutchouc, café, manioc, coprah, etc.

Sucreries coloniales
(*Le Journal des finances*, 1^{er} octobre 1926)

Nous avons récemment rappelé que nous avons recommandé les actions Sucreries coloniales aux environs de 600 et qu'elles avaient largement progressé depuis : elles cotent actuellement 930 ; on s'accorde, en général, pour penser qu'elles pourront aller plus haut encore.

L'entreprise, en effet, se développe régulièrement. L'exercice clos le 31 décembre dernier a laissé 26 millions de bénéfices au lieu de 17 millions pour l'exercice antérieur et, dès à présent, on pourrait compter sur une augmentation de 30 % pour l'exercice en cours.

Dans ces conditions, le dividende distribué pour 1925 sera fortement majoré pour l'exercice actuel et les suivants.

La récente élévation des droits de douane sur les sucres étrangers (84 fr. les 100 kilos au lieu de 65) rend attrayantes les affaires françaises qui bénéficient de cette protection, car leurs produits entrent en franchise chez nous. En outre, le contingentement du rhum à l'importation en France leur assure un supplément de bénéfice des plus appréciables.

Les prix du sucre ont également tendance à la hausse. Depuis le début de l'année, ils se sont relevés de 220 à 335 fr., ce qui représente un important supplément de profits pour la société qui produit plus de 2.500 tonnes de sucre par an.

À la Guadeloupe, la société a acheté de grandes propriétés, monté des moulins nouveaux à l'usine de Vue-Belle et installé à celle de Beaufonds un outillage entièrement moderne, qui va doubler la capacité de cette usine. En outre, l'emploi de moyens mécaniques pare aux difficultés de main-d'œuvre. La capacité de traitement des établissements atteint déjà 250.000 tonnes de cannes.

¹⁰ Lucien Bénard (1888-1978) : X-Mines. Administrateur du Crédit foncier colonial (1925-1933), son représentant dans certaines participations.

Administrateur de diverses autres sociétés, dont la Banque industrielle de l'Afrique du Nord (1929). Voir [encadré](#).

¹¹ Alphonse Furst (1870-1930) : administrateur délégué du Crédit foncier colonial (mai 1926). Voir [encadré](#).

Mais ceci dit, il faut ajouter que l'on annonce la prochaine introduction à terme des actions qui, jusqu'ici, n'ont été négociables qu'au comptant. C'est un facteur, nouveau et, au demeurant, purement spéculatif, de hausse ; toutefois, il est possible aussi que déjà des groupes informés aient pris position, en ramassant du titre, pour profiter du mouvement qui peut éventuellement se produire. Si la hausse s'accroît, ce qui n'est pas invraisemblable, il se peut néanmoins qu'elle soit suivie d'une période un peu troublée à cause des réalisations qui se produiront. Le marché est donc à surveiller. Non pas — puisque les éléments industriels de l'affaire ne sont pas en cause — qu'il faille jeter les titres par dessus bord. Toutefois quand la cote donnera quelques signes de lassitude, il pourra être opportun d'encaisser son bénéfice, quitte à reprendre ensuite le titre si des motifs exclusivement boursiers veulent qu'ils reviennent momentanément en arrière.

Annuaire Desfossés 1927, p. 1253-1254 :

Sucreries coloniales

Conseil d'administration : MM. P[aul] Alexandre, A. Artaud, G. Baugnies, Briand, Mutignon, Del Porto, Rehm, Émile Level, de Monès del Pujol, Banque française de l'Afrique, M. Bénard, G.-C. Grandjean, A. Furst, N. Léon, Société de Crédit foncier colonial et de banque.

Sucreries coloniales

(*Le Journal des finances*, 28 janvier 1927)

La Société des Sucreries coloniales qui a été créée le 16 novembre 1920, a repris les exploitations agricoles et industrielles du Crédit foncier colonial.

Le capital avait été fixé tout d'abord à un million en 10.000 actions de 100 francs de numéraire, dont 1.000 actions A et 9.000 actions B. Il fut porté au début de 1921 à 20 millions pour la remise au Crédit foncier colonial, en paiement de ses apports, de 19.000 actions A et 123.000 actions B représentant 14 millions 200.000 francs au total et par la mise en souscription au pair de 100 francs de 48.000 actions B réservées au Crédit foncier colonial. Enfin, le capital a été élevé en 1924 à 30 millions par l'émission à 215 francs de 10.000 actions A et 90.000 actions B. Il se compose ainsi de 30.000 actions de 100 francs, dont 30.000 actions A et 270.000 actions B. Les actions A sont à voté plural. Les droits sur les bénéfices et l'actif sont les mêmes pour les deux catégories de titres. Mais, dans les votes, il est attribué une voix pour une action A ou pour 10 actions B. Par les actions A qui lui sont échues où qu'il a pu souscrire, le Crédit foncier colonial possède le contrôle de la société. Il a cédé à ses actionnaires, en 1923, au prix de 202 fr. 50, 120.000 actions B. Les actions B sont seules inscrites à la coté.

Après déduction des charges, de l'intérêt calculé à 5 % dont sont augmentés automatiquement les réserves, des amortissements et de toutes provisions jugées utiles, les bénéfices sont ainsi répartis : 5 % à la réserve légale, premier dividende de 8 % net aux actions ; sur le reliquat, 10 % au conseil, le solde aux actions, sauf toute dotation à un fonds d'amortissement du capital ou à un fonds de prévoyance appartenant exclusivement aux actionnaires.

Les propriétés de la société à la Réunion et à la Guadeloupe sont principalement affectées à la culture de la canne à sucre ; elles comportent encore des sucreries et des distilleries de rhum. La société a en outre acquis de nouveaux domaines à la Guadeloupe, autres que ceux apportés par le Crédit foncier colonial.

Depuis sa fondation, la société a développé la préparation mécanique des terres, pour suppléer à la main-d'œuvre, sélectionné les cannes et poursuivi les études sur la

nature des terrains et les engrais. Enfin, un outillage important à été acquis qui place les usines de la Société au premier rang des installations sucrières.

Accessoirement, les Sucrieries coloniales se sont intéressées à d'autres cultures telles que le manioc, le géranium et la vanille, et ses services commerciaux s'appliquent sans cesse à s'étendre à d'autres marchandises et aux divers produits coloniaux.

Enfin, la société a pris des participations dans diverses affaires telles que : Compagnie des rhums purs, les Grands Domaines de Madagascar, Sucres et Produits Coloniaux, Immobilière des Nouvelles-Hébrides.

Les développements et les améliorations apportés aux exploitations se sont traduits par les progrès ci-après de la production :

	Cannes (t. broyées)	Sucre (t.)	Rhum (hecto)
1921	176.295	15.482	34.935
1922	180.098	15.970	36.412
1923	221.145	20.887	34.377
1924	242.154	23.426	42.307
1925	284.554	25.619	46.275

Quant aux résultats financiers, ils ont varié dans les conditions suivantes, les bénéfiques étant indiqués avant amortissements :

	Bénéf.	Prélèv. de prov.	Montant distribué	Divid.
	(En 1.000 fr.)			(en fr.)
1921	8.029	2.804	4.723	20 88
1922	10.174	3.485	5.869	25 83
1923	20 295	8.952	11.869	51 09
1924	17.349	867	14.589	44 09
1925	27.340	2.634	19.925	59 05

Sans doute les bénéfiques ont-ils été fortement influencés par la dépréciation du franc ; sans doute aussi faut-il tenir compte de la grande instabilité du sucre, denrée dont les prix varient fortement suivant l'état des récoltes, les circonstances atmosphériques spéciales aux lieux de production. Néanmoins il faut se souvenir que des dotations importantes ont été faites aux fonds de prévoyance, et que le report à nouveau a été porté, après la dernière répartition, à près de 7 millions et demi.

La situation financière se présente, du reste, sous un jour favorable.

On ne possède aucun renseignement précis sur les résultats de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre dernier. On pense en général qu'ils seront satisfaisants, car la hausse moyenne des changes pour l'ensemble de l'année a dû compenser pour la société les conséquences du fléchissement des prix du sucre. Le maintien au moins du dividende aux environs de 60 francs paraît donc vraisemblable, et son relèvement au-dessus de ce chiffre rentre même dans l'ordre des hypothèses d'une réalisation possible.

Quant à l'avenir, il dépend incontestablement, dans une bonne mesure, de la tenue des changes et naturellement aussi de la courbe des prix du sucre. À cet égard, on ne peut nier que les perspectives ne soient pas aussi favorables que précédemment.

En capitalisant 300 millions environ les Sucreries coloniales, la Bourse paraît donc pour l'instant montrer un optimisme suffisant, d'autant que l'on ne saurait oublier que la société n'est pas à l'abri de certains risques imprévus qui peuvent momentanément affecter son exploitation. À ce point de vue, on doit se souvenir des répercussions qu'avait eu sur l'exploitation le cyclone qui, en 1921, avait, dévasté la Réunion et la sécheresse qui, la même année et la suivante, a régné à la Guadeloupe.

Si donc l'action Sucreries coloniales est incontestablement un titre de bon aloi par sa nature même, elle ne doit néanmoins figurer dans les portefeuilles que dans une proportion limitée.

LE CYCLONE DE MADAGASCAR (*Les Annales coloniales*, 10 mars 1927)

.....
Les nouvelles parvenues au siège des Sucreries coloniales, installées à La Réunion, sont rassurantes.

Sucrière et Agricole de la Guyane française (*L'Économiste parlementaire*, 30 mars 1927)

.....
M. [Paul] Alexandre, administrateur des Sucreries coloniales, représentera, dans le comité de direction de Paris, la Société Fives-Lille*, qui a pris une importante participation dans la Sucrière et Agricole de la Guyane française.

Sucreries coloniales (*Le Journal des débats*, 24 juin 1927)

L'assemblée ordinaire du 22 juin a approuvé les comptes de 1926 analysés dans nos feuilles du 8 juin. Dividende maintenu, comme prévu, à 59,09 brut, payable à raison de 39,09 brut le 1^{er} juillet (net 28,45 au nom, et 24,30 au port.) et de 20 fr. net le 1^{er} novembre.

SUCRERIES COLONIALES (Société coloniale, agricole, commerciale et industrielle) (*L'Information financière, économique et politique*, 25 juin 1927)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 22 juin, sous la présidence de M. Artaud, assisté des représentants de la Banque nationale de crédit et de la Banque française de l'Afrique, comme scrutateurs. M. Jacqueminet remplissait les fonctions de secrétaire de l'assemblée, à laquelle 121 180 actions étaient représentées.

L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1926, dont le bénéfice net s'élève à 18.252.794 francs, auquel s'ajoute le report de 1925, soit 7.460.713 francs.

En voici la répartition : à la réserve extraordinaire statutaire, 912.639 francs ; 8 % au capital, 2.926.829 francs ; au conseil, 1.441.332 francs ; dividendes supplémentaire de 49 fr. 33 brut par action, 14.790.000 francs ; report à nouveau. 5 042.705 fr.

Le dividende brut total de .10 fr. 00 par action sera versé à raison de 39 fr. 09 le 1^{er} juillet prochain. sous déduction de la totalité des impôts et le solde de 20 fr. sera réglé le 1^{er} novembre prochain.

MM. Bénard et Briand, administrateurs sortants ont été réélus.

Dans son rapport, le conseil expose que l'exercice écoulé a été légèrement moins favorable que le précédent, du fait principalement de la Guadeloupe, où la Société a subi, d'une part, la concurrence faite aux sucreries par les distillateurs pour l'achat des cannes, et, d'autre part, les conséquences de la mauvaise répartition des pluies en 1925 entraînant une réduction du rendement en poids à l'hectare et du rendement industriel à l'usine.

À la Réunion, la Société a travaillé un peu moins de cannes qu'en 1925. Le rendement s'est maintenu égal à celui de l'année précédente.

Il a été traité au total 255.750 tonnes de cannes, dont 87.302 pour la Guadeloupe et 168.455 tonnes pour la Réunion.

Ce traitement a produit 22.685 tonnes de sucre et 39.734 tonnes de rhum.

Le prix de vente moyen a été, pour le sucre, de 256 fr. 48 à la Guadeloupe et de 291 fr. 67 pour la Réunion. Les prix du rhum ont été sensiblement équivalents à ceux de 1925.

Maurice DEVIES, président

vice-président (1924), puis président (1931) du Crédit foncier colonial.
Voir [encadré](#).

SUCRERIES COLONIALES

(*L'Information financière, économique et politique*, 25 novembre 1927)

Tout en restant administrateur de cette société, M. Artaud a demandé à être relevé de ses fonctions de président du conseil et ses collègues l'ont, à l'unanimité, nommé président honoraire.

Sucreries coloniales

(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1928)

Le conseil proposera à l'assemblée du 29 juin la répartition d'un dividende de 9 fr. **70** brut par action contre 59 fr. 09 l'année dernière.

Sucreries coloniales

(*Les Documents politiques*, septembre 1928)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1927, faisant apparaître un bénéfice de 3.113.738 fr. 05 qui forme, avec le report antérieur, un total de 8.756.444 fr. 02.

Le dividende brut a été fixé à 9 fr. 76 par action, payable le 1^{er} juillet.

L'assemblée a donné à M. G.-C. Grandjean, administrateur démissionnaire, *quitus* de sa gestion et ratifié la nomination de M. G. Harth ¹², en remplacement de M. Grandjean.

Elle a, d'autre part, nommé président honoraire M. Artaud qui s'est, en novembre 1927, démis de la présidence du conseil. M. Artaud a été remplacé, à la présidence, par

¹² Georges Harth (Paris XI^e, 29 juin 1873-? 22 février 1943) : fils de Théodore Harth (1830-1888), fondateur de la maison Harth, négoce de métaux, à Lima (1854), administrateur du Comptoir Lyon-Alemand (1880), et de Louise Hertlé. Frère de Paul Harth (1872-1963) et de Marguerite Harth (M^{me} Alfred Pacquement). Marié à Henriette Émilie Valade (1921), puis à Lucie Mallet. Administrateur des Voitures électriques (Procédés Kriéger)(1907), du Crédit foncier colonial, de la Société agricole des caoutchoucs d'An-Phu-Ha (juin 1928), des Sucreries coloniales (juin 1928), de la Banque national de crédit (1930-1932), du Comptoir Lyon-Alemand, des Éts J. Bocuze et Cie, à Lyon, de Carel-Fouché.... Chevalier de la Légion d'honneur (mars 1939).

la Société de crédit colonial et de banque, représentée par son vice-président, M. Maurice Devies.

Le cyclone des Antilles
Les pertes matérielles
(*Les Annales coloniales*, 6 octobre 1928)

Le cyclone a ravagé toutes les usines et distilleries, mais pas spécialement celles des Sucrieries coloniales ni de la Société agricole et industrielle de Pointe-à-Pitre*.

L'ensemble des pertes des sucrieries est évalué approximativement à 50 millions, dont environ 4 millions pour la Société agricole et industrielle de Pointe-à-Pitre et 3 millions pour les Sucrieries coloniales.

Les pertes sont évaluées à 20 millions pour les distilleries ; 50 millions pour les caféières, cacaoyères et bananeraies (il est à noter que la reconstitution des caféières demandera cinq ans, celle des cacaoyères dix ans) ; 10 millions pour la Compagnie générale transatlantique, dans ses installations maritimes ; 50 millions pour les habitations en général ; 20 millions pour les édifices publics de la colonie ; 30 millions pour ceux des municipalités.

Annuaire Desfossés 1929, p. 1351 :

Sucrieries coloniales

Conseil d'administration : MM. A. Artaud, P. Alexandre, G. Baugnies, G. Briand, Mutignon, Del Porto, Rehm, Émile Level, de Monès del Pujol, Banque française de l'Afrique, L. Bénard, A. Furst, N. Léon, Société de Crédit foncier colonial et de banque, G. Hardt.

SUCRERIES COLONIALES
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1929)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 27 juin, sous la présidence de M. Devies, président du conseil d'administration, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, se soldant par un bénéfice net de 1.616.376 francs, qui a été affecté comme suit : aux réserves, 884.701 fr. à titre d'intérêts ; amortissement du domaine, 731.674 francs.

MM. Mutignon et Rehm, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil souligne que l'exercice écoulé a été malheureusement influencé par des circonstances particulièrement défavorables. Les récoltes de La Réunion ont été réduites par suite du cyclone de mars 1928, suivant celui de mars 1927. Quant aux exploitations de la Guadeloupe, elles ont été, à la fin de la campagne sucrière, ravagées par le cyclone d'une violence inouïe qui est survenu le 19 septembre 1928.

À La Réunion, si les récoltes propres de la Société n'ont été réduites que de 14 %, les apports de ses planteurs ont, par contre, accusé une diminution de 25 %. Les cannes travaillées étaient, par ailleurs, de mauvaise qualité. Les usines n'ont pu, dans l'ensemble, travailler que 107 427 tonnes de cannes, au lieu de 156.477 en 1927, et elles n'ont produit par suite que 10.320 tonnes de sucre, au lieu de 14.000 en 1927, soit une diminution de 24,58 %.

L'ensemble des usines de la colonie n'a d'ailleurs travaillé au total que 205.428 tonnes de cannes, contre 313.452 en 1927, et la production de sucre n'a atteint que 37.668 tonnes contre 49.971 tonnes en 1927, soit une diminution de 24,58 %.

Dans les usines sociales, le rendement moyen en sucre a été de 9,60 % et le rapport note que l'usine de Beaufonds, tout à fait moderne, vient en tête de la colonie avec un rendement de 10,56 %.

À la Guadeloupe, les usines sociales ont travaillé 83.023 tonnes de cannes, contre 78.538 en 1927 et elles ont produit 5 661 tonnes de sucre contre 5.046 en 1927, au rendement moyen de 6,83 %, ce qui accuse une amélioration de 0,25 % sur 1927.

Le rapport indique encore que lors du dernier cyclone, une importante quantité de marchandises en stock (environ 2 millions de francs), a été détruite. Les plantations de cannes ont été ravagées, la récolte en sera amputée des trois quarts et se répercutera sur l'exercice en cours et même, dit le rapport, sur le suivant. D'autres dégâts ont été causés aux magasins, parcs à animaux et habitations des travailleurs ; grâce aux mesures prises, ils ont été déjà en partie réparés.

Les dépenses de reconstruction doivent s'élever à 10 millions de francs. La société espère cependant bénéficier des mesures prises par les pouvoirs publics en faveur des sinistrés.

Au cours de la discussion qui s'est déroulée après la lecture du rapport du conseil d'administration, deux actionnaires ont exprimé l'avis qu'il serait utile de reconstituer le fonds social destinée à faire face aux pertes causées par le cyclone.

Le président a répondu que les réserves n'avaient pas été spécialisées et s'accroissent chaque année d'intérêts qui leur sont attribuées avant toute répartition.

Par ailleurs, le conseil a activement poussé les travaux de reconstitution des immeubles détruits, avant tout autres affaires, en raison d'une hausse probable de la main-d'œuvre et des matériaux.

Il est possible que la prochaine récolte soit moins favorable, et 'on recherche à remédier à cette situation par l'acquisition d'une quantité considérable d'engrais.

SUCRERIES COLONIALES (*Le Journal des finances*, 7 septembre 1929)

L'assemblée extraordinaire, qui avait été convoquée pour le 5 courant, à l'effet de statuer sur une proposition d'augmentation du capital social, a été, faute de quorum, reportée à une date ultérieure.

UN REDRESSEMENT (*Le Journal des finances*, 13 septembre 1929)

Les Sucrieries coloniales sont en train de faire de l'argent en rétrocédant à leurs actionnaires 15.000 actions de leur filiale, la Compagnie des Rhums purs.

Les actions, du nominal de 100 fr., sont cédées au prix de 425 fr. l'une, à raison d'une action Rhums purs pour vingt actions Sucrieries coloniales.

Les 6 millions environ que produira l'opération rendront quelque élasticité à la trésorerie des Sucrieries coloniales, en attendant qu'elles procèdent à une augmentation de capital.

On dit, d'ailleurs, dans les cercles touchant de près, à la société, que les installations de la Guadeloupe se rétablissent rapidement et que la situation des établissements de la Réunion permettrait la distribution d'un dividende dans un an ou deux.

SUCRERIES COLONIALES

Société coloniale, agricole, commerciale et industrielle.

Société anonyme au capital de 30.000.000 de .francs

Siège social, 43, rue de Naples, à Paris.

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 5 décembre 1929)

(*L'Économiste parlementaire*, 15 décembre 1929)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

MM. les actionnaires des Sucreries coloniales sont informés que l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 1929 a décidé de porter le capital social de 30.000.000 de francs à 36.000.000 de francs par la création de 60.000 actions de 100 francs chacune à libérer entièrement en numéraire.

La souscription sera ouverte du lundi 25 novembre au vendredi 20 décembre 1929 inclusivement.

Les propriétaires des actions A et B, actuellement existantes, auront le droit de souscrire

À titre irréductible :

a) Les propriétaires d'actions de la catégorie A, à 1 action nouvelle, de la catégorie A ou de la catégorie B, au choix de l'actionnaire pour 5 actions anciennes ;

b) Les propriétaires de la catégorie B à 1 action nouvelle de la catégorie B pour 5 actions anciennes.

Souscription ouverte :

À la Société de Crédit foncier colonial et de banque, 15, rue Scribe, à Paris ;

À la Banque nationale de crédit, 16, boulevard des Italiens, à Paris et dans ses succursales et agences ;

Chez MM. E. Mutignon et Cie, 10, rue Chauchat, à Paris.

(*Les Archives commerciales de la France*, 17 mars 1930)

PARIS. — Modification. — Soc. dite SUCRERIES COLONIALES, Soc. coloniale, agricole, commerciale et industrielle, 43, Naples. — Capital porté de 30 millions de francs à 36.000.000 de francs. — 12 février 1930. — G. P.

LA RÉUNION

(*Les Annales coloniales*, 7 avril 1930)

1.800 francs ont été volés au directeur de l'agence des Sucreries coloniales, M. Vantroyen. Le voleur est inconnu.

La Bourse

(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1930)

Nous avons dit que la valeur n'offrait aucun attrait et qu'elle pouvait être heureusement arbitrée en faveur d'autres titres offrant des possibilités de hausse autrement intéressantes.

Sucreries coloniales
(*Les Annales coloniales*, 18 octobre 1930)

Produits bruts de l'exercice (15 mois) : 6.207.152 fr., contre 3.132.077 fr. exerc. 1929. Recettes diverses: 5.310.920 fr. contre 1.150.169 fr. ; bénéf. d'exploit. de la Réunion : 10.150.634 francs, perte d'exploit. à la Guadeloupe : 9.254.403 fr. ; produit net d'exploitation : 896.231 fr. contre 1.981.907 fr. ; bénéf. net après deduct. des frais généraux du siège : 2.472.079 fr. contre 1.616.376 fr. affecté aux amortissements.

Au bilan : domaine : 27.061.308 fr. contre 22.729.183 fr. (il a été amorti 20.150.892 francs). Dépenses engagées pour reconstituer à la Guadeloupe : 14.808.172 fr. contre 2.008.800 fr. Caisses, banques, effets : 4.194.040 fr. : portefeuille : 406.455 fr. ; produits de stocks : 2.895.683 fr. contre 11.589.203 fr.) ; approvisionnements 15 millions 408.129 fr. ; avances aux planteurs : 3. 155.062 fr. ; débiteurs : 14.513.338 fr. Au passif : créditeurs : 12.041.220 fr. ; effets à payer : 6.419.183 fr. contre 2.348.410 fr. Réserve légale : 3.000.000. Réserves diverses 19.628.730 fr. ; capital 36.000.000 fr.

Sucreries coloniales
(*La Journée industrielle*, 31 octobre 1930)

Les actionnaires se sont réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Devies, président du conseil d'administration.

En exécution d'une disposition votée par la dernière assemblée extraordinaire, l'exercice 1929-1930, clos le 31 mars dernier, s'est, à titre transitoire, réparti sur quinze mois. Cela explique que le poste « produits en stock » ne représente plus qu'un chiffre infime, les produits de la campagne étant presque en totalité réalisés à la clôture des comptes.

L'assemblée a donné son approbation aux comptes présentés par le conseil, et décidé que le solde disponible de 2 millions 472.079 fr. serait intégralement appliqué à l'amortissement des constructions et matériel nouveau, de réfection ou remise en état du domaine. Le report des exercices antérieurs, soit 6.670.805 fr., ne subira aucune modification.

Quitus a été donné à la succession de M. Alphonse Furst, administrateur décédé, remplacé par M. Jean Richemond, dont la nomination en qualité d'administrateur a été ratifiée.

MM. Alexandre Level et la Société de Crédit Colonial et de Banque ont été réélus administrateurs.

Parlant de la situation du marché des sucres, le président a déclaré que, en ce moment, les cours sont au plus bas. Il ne croit pas que la baisse puisse s'accroître. Il estime même que les cultivateurs de betteraves réduisant leurs ensemencements pour chercher une culture plus rémunératrice, la récolte sera inférieure en quantité l'an prochain et qu'ainsi, suivant la loi économique générale, la baisse sera suivie d'une hausse.

Le rapport du conseil signale que, à la Réunion, la campagne a été satisfaisante. Les trois usines. ont travaillé au total 132.458 tonnes de cannes et produit 13.882 tonnes de sucre.

La moyenne du taux d'extraction, en augmentation sur les années précédentes, a été de 10,78 %.

À la Guadeloupe, le dernier exercice porte tout le poids des destructions occasionnées par le cyclone survenu à la fin du troisième trimestre de 1928. La campagne sucrière a été à peu près nulle. Les sucres de la Guadeloupe (fabrication 1929) ont été réservés à la colonie.

Grâce aux contrats de vente de la société, les sucres de la Réunion .ont été réalisés à un prix moyen de 241 fr. 19 contre 225 fr. 46 en 1928.

Le rapport ajoute que la récolte de 1930, tardivement commencée en raison de la persistance des pluies, se ressentira encore quelque peu des effets du cyclone. En outre, un bon. nombre de planteurs, dont les cultures ont été pareillement anéanties, se sont trouvés dans l'impossibilité de les remettre promptement en état et il faut s'attendre, dans les années à venir, à un important déficit dans leurs apports de cannes.

Au sujet de la production et de la consommation de sucre dans le monde et en France, le rapport fournit les chiffres suivants :

Année 1928-1929 : production mondiale. 27.253.000 tonnes ; consommation apparente 26.496.000 t. ; France: production indigène, 810.000 t. ; production des colonies, 117.000 t.; consommation. 913.000 tonnes ; exportation,. 290.000 t. ; importation, 531.000 t. ; stocks à. fin de campagne, 122.000 tonnes.

Année 1929-1930 : production mondiale, 26.834.000 tonnes ; France : production indigène, 812.009 t. ;production des colonies, 119.000 tonnes.

Pour secourir les sinistrés de la Réunion
Institution d'un comité national
(*Les Annales coloniales*, 27 février 1932)

Briand, administrateur délégué des Sucreries coloniales

LA RÉUNION

L'effort des « Sucreries coloniales »

(*Revue internationale des produits coloniaux*, janvier 1931, p. 20-22)

Le développement des entreprises des « Sucreries coloniales » à la Réunion, le souci avec lequel cette Compagnie a poursuivi l'équipement de ses usines, lui a permis de traverser aisément les difficultés qu'a pu subir la colonie du fait de la crise mondiale et au lendemain du cyclone de mars 1928.

On pouvait relever dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale dernière, que la campagne avait été satisfaisante à la Réunion.

Les trois usines des « Sucreries coloniales » ont travaillé au total 132.458 tonnes de cannes et produit 13.882 tonnes de sucre.

La moyenne du taux d'extraction, en augmentation sur les années précédentes, a été de 10,78 %, malgré le rendement toujours moins brillant de l'usine de Ravine Creuse, dû à la faible richesse habituelle des cannes dans la région de Saint-André.

Dans la production totale de sucre de la colonie, l'usine de Vue Belle arrive en tête avec 12,72 et celle de Beaufonds au 3^e rang, avec 11,44.

Le conseil pouvait se féliciter des résultats qui venaient justifier les efforts de modernisation réalisés au cours de ces dernières années en même temps qu'ils témoignaient de la mise au point de l'ensemble des installations de cette entreprise à la Réunion.

Nous pouvons ajouter à ce bilan de l'année 1929-1930 les chiffres ci-dessous qui résument le travail des usines des « Sucreries coloniales » pendant les 5 dernières années :

	Quantité de cannes travaillée	Sucre produit	Rendement des cannes en sucre	Rhum produit
1925	176.626	17.512	9,91	24.514
1926	168.455	16.727	9.93	24.558
1927	136.477	14.059	10,3	27.831
1928	107.427	10.320	9.60	19.943
1929	132.458	13.882	10,78	17.594

Grâce à l'organisation de ses services, grâce aux contrats de vente dont bénéficient les « Sucreries coloniales », la dite Compagnie a pu réaliser ses sucres de la Réunion à un prix moyen de 241 fr. 19, très voisin du cours moyen du numéro 3, contre 225 fr. 46 en 1928.

D'autre part, le prix de cession des rhums de l'île a été supérieur à celui de 1928.

Pour donner un aperçu de l'importance prise par la production et les opérations effectuées par les Sucreries coloniales, rappelons la production totale de ce groupe français, en tonnes (sucre) et hectol. (rhums) :

	GUADELOUPE		RÉUNION		ENSEMBLE	
	Sucre	Rhum	Sucre	Rhum	Sucre	Rhum
1925	8.107	21.761	17.512	24.514	25.619	46.275
1926	6.158	15.176	16.727	24.558	22.885	39.734
1927	5.048	15.614	14.059	27.831	19.107	43.445
1928	5.667	15.235	10.320	19.943	15.987	36.503
1929 (1)	—	—	13.882	17.594	14.340	32.797

(1) À la Guadeloupe le dernier exercice porte tout le poids des destructions occasionnées par le cyclone survenu à la fin du troisième trimestre de 1928. La campagne sucrière a été à peu près nulle. Les sucres de la Guadeloupe (fabrication 1929) ont dû être réservés à la colonie.

Il est intéressant de donner enfin les résultats de l'exercice 1929-1930 des Sucreries coloniales. Ceux-ci comprenant le bénéfice réalisé par la cession de ses titres de la Cie des Rhums Purs, font ressortir un solde de 2.472.079 fr. 20 qui ont été appliqués à l'amortissement de constructions et matériel nouveau de réfection ou remise en état, incorporés au compte Domaine colonial industriel et agricole.

Le report à nouveau des exercices antérieurs, soit 5.670.805 fr. 68, n'a subi ainsi aucune modification.

Dans notre *Revue internationale des produits coloniaux*, où nous reproduisons toujours volontiers les avis autorisés sur les marchés des produits d'outremer, nous voulons publier, pour conclure ces notes, cet avis du président du conseil d'administration des « Sucreries coloniales » :

« On m'a demandé quelques explications au sujet du marché du sucre. Je dois dire qu'à l'heure actuelle, ce marché paraît au plus bas. Est-ce à dire qu'il va continuer à baisser ? J'avoue que je ne le pense pas, parce que je vois toutes les organisations économiques et le gouvernement lui-même se préoccuper de cet état de choses et rechercher les remèdes pouvant y parer. Ce que je vois aussi, en ce qui concerne la France, c'est que le cultivateur de betteraves, devant la baisse du sucre, aura tendance à restreindre les emblavements. Il pourrait donc en résulter, l'an prochain, une récolte inférieure en quantité et, par conséquent, nous verrions, conformément aux principes économiques, la baisse faire place à un relèvement des prix. »

Cannes manipulées, sucre et rhum
fabriqués en 1929 par les usines à sucre

Usines	Cannes manipulées (en t.)	Sucre fabriqué (en t.)	Pourcentage du sucre fabriqué par rapport aux cannes	Rhum fabriqué à 54° (en hectolitres)
I. Région St-Pierre-St-Louis.				
Grands-Bois	24.357	2.441	10.02	8.557
Casernes	24.354	3.165	11.15	2.683
Pierrefonds	28.431	3.386	11.20	8.637
Le Gol	76.285	8.801	10.53	
II. Région de St-Leu.				
Stella Matutina	23.338	2.797	11.98	1.583
III. Région de St-Paul.				
Vue Belle	24.035	3.053	12.31	627
Éperon	28.852	3.203	11.10	2.504
Savanna	15.118	1.595	10.55	1.293
IV. Région de Ste-Marie.				
La Mare	29.306	2.558	8.80	2.936
V. Région de St André.				
Bois-Rouge	39.642	2.906	7.33	3.900
Quartier-Français	39.426	3.883	9.85	6.016
Ravine-Creuse	66.685	6.046	9.07	5.202
Rivière-du-Mât	26.978	1.794	6.65	4.078
VI. Région de St-Benoît.				

Beaufond	41.738	4.775	11.44	3.007
VII. Région de Ste-Rose.				
Ravine-Glissante	7.072	605	8.55	301
Totaux	499.624	51.020	10.21	46.324

Les distilleries agricoles et industrielles ont produit, en outre, 10.286 hectolitres de rhum à 54°, provenant de la distillation des mélasses vendues par les usines à sucre.

SUCRERIES COLONIALES
Société coloniale, agricole, commerciale et industrielle

Assemblée générale ordinaire du 30 octobre
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 décembre 1931)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, en vertu de l'article 28 de nos statuts, pour vous rendre compte de l'exercice 1929-30.

En exécution des dispositions de la troisième résolution votée par votre assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 1929, cet exercice, clos le 31 mars dernier, s'est, à titre transitoire, réparti sur 15 mois.

Les produits de la campagne étant, par suite, réalisés presque en totalité à la date d'arrêt des comptes, le poste « Produits en stock », qui figure au bilan que nous vous présentons, ne représente plus qu'une faible partie de sucres et de rhums évalués avec la plus grande prudence et apparaît en sensible diminution par rapport aux exercices antérieurs.

Il en résulte une plus grande netteté dans la présentation de nos comptes et nous avons ainsi atteint le but que nous poursuivions en vous proposant, lors de votre assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 1929, de reporter au 31 mars de chaque année la date de clôture de notre exercice social.

À la Réunion, la campagne a été satisfaisante. Nos trois usines ont travaillé au total 132.458 tonnes de cannes et produit 13 882 tonnes de sucre.

La moyenne du taux d'extraction, en augmentation sur les années précédentes, a été de 10,78 %, malgré le rendement, toujours moins brillant, de votre usine de Ravine Creuse dû à la faible richesse habituelle des cannes dans la région de Saint-André.

Dans la production totale de sucre de la colonie, votre usine de Vue Belle arrive en tête avec 12,72 % et celle de Beaufonds au troisième rang avec 11,44 %.

Vous vous félicitez avec nous de ces résultats qui justifient les efforts de modernisation réalisés au cours de ces dernières années et témoignent de la parfaite mise au point de l'ensemble de nos installations.

À la Guadeloupe, le dernier exercice porte tout le poids des destructions occasionnées par le cyclone survenu à la fin du troisième trimestre de 1928.

La campagne sucrière a été à peu près nulle. Nos efforts ont été consacrés, comme vous le savez, à remettre sur pied vos cultures, à reconstruire les maisons de votre personnel, vos magasins ou bâtiments industriels anéantis.

Comme il vous en a été rendu compte à l'issue de votre assemblée générale extraordinaire du 28 février 1930, notre programme de travaux a été pratiquement achevé dès fin décembre 1929.

Pour les motifs exposés dans notre rapport à votre assemblée extraordinaire du 13 novembre 1929, que pouvait nous offrir le Crédit national et notre Société a, par ses propres moyens, assuré l'intégralité de dépenses de reconstruction de ses maisons et de remise en état de ses centres. Nous avons, de la sorte, sans bénéficier d'aucun secours des pouvoirs publics, supporté la charge des destructions de récoltes et des dépenses de reconstructions, ce qui, dans l'ensemble, représente une somme supérieure à 25.000.000 de francs, sans compter les bénéfices légitimes d'exploitation que nous étions en droit d'escompter et dont il faudrait faire état pour apprécier le préjudice total que nous a fait subir le cyclone.

Vos nouvelles constructions sont robustes, saines, confortables, infiniment supérieures à tous points de vue aux anciennes.

Vos plantations ont été intégralement réorganisées.

L'ensemble de vos centres présente aujourd'hui un aspect nouveau dont notre société peut éprouver la plus légitime fierté.

Cependant, la récolte de 1930, tardivement commencée, en raison de la persistance des pluies, se ressentira quelque peu, elle aussi, des effets du cyclone. En outre, un bon nombre de nos planteurs, dont les cultures ont été, comme les nôtres, anéanties, se sont trouvés dans l'impossibilité de les remettre promptement en état et nous devons nous attendre, dans les années à venir, à un important déficit dans leurs apports de cannes.

Sous réserve de cette observation, les perspectives seraient dans cette colonie exemptes de trop d'inquiétudes, sans le danger que présente pour notre industrie l'importance sans cesse croissante des taxes diverses qui frappent nos produits.

Certaines décisions récentes nous laissent heureusement penser que l'on se rend compte, en général, des dangers d'une fiscalité arbitraire et nous avons le ferme espoir que les pouvoirs que les pouvoirs publics éviteront les excès risquant de mettre en péril la vie même de la principale industrie de la colonie.

*
* *

Le travail de vos usines se résume comme suit pour les cinq premières années :

ANNEES	GUADELOUPE				REUNION				ENSEMBLE	
	Quantité de cannes travaillée	Sucre produit	Rendement de cannes		Quantité de cannes travaillée	Sucre produit	Rendement de cannes		Sucre	Rhum ^e
			en sucre	Rhum produit			en sucre	Rhum produit		
tonnes	tonnes	0/0	hectol.	tonnes	tonnes	0/0	hectol.	tonnes	hectol.	
1925....	107.928	8.107	7 51	21.761	170.626	17.512	9 91	24.514	25.619	46.275
1926....	87.302	6.168	7 05	15.176	166.455	16.727	9 91	24.558	22.885	39.734
1927....	76.538	5.048	6 59	15.614	136.477	14.059	10 30	27.831	19.107	43.445
1928....	83.023	5.667	6 83	15.235	107.427	10.320	9 60	19.943	15.987	36.503
1929....	14.591	458	3 13	15.203	132.458	13.882	10 78	17.594	14.340	32.797

Ainsi que nous vous l'exposons ci-dessus, nos sucres de la Guadeloupe (fabrication 1929) ont été réservés à la colonie.

Grâce à nos contrats de vente, dont nous vous soulignons les avantages dès l'année dernière, ceux de la Réunion ont été réalisés à un prix moyen de 241 fr. 19. très voisin du cours moyen du n° 3, contre 225 fr. 46 en 1928.

Le prix de cession de nos rhums a été supérieur à celui de 1928.

Nous vous donnons, comme de coutume, ci-après. la statistique de la production et de la consommation de sucre dans le monde et en France :

.....
Poursuivant la réalisation de notre programme de réfection et de modernisation de vos usines et d'extension de votre réseau de voies ferrées, nous avons engagé, au cours de l'exercice, des dépenses complémentaires se chiffrant à 8 millions 381.497 fr. 09 qui ont été incorporées au compte domaine.

Par contre, nous avons fait certaines réalisations de propriétés éloignées de nos centres, dont le produit est venu en diminution de ce compte qui a été ainsi ramené à 47.212.199 fr. 85.

COMPTE DE PROFITS

Les résultats de l'exercice prennent le bénéfice réalisé vos titres de la Compagnie font ressortir un solde de 2.472.079 fr. 20, que nous vous proposons d'appliquer à l'amortissement des constructions et matériel nouveau, de réfection ou remise en état, incorporés à votre compte Domaine colonial, industriel et agricole.

Le report à nouveau des exercices antérieurs, soit 5.670.805 fr. 68, ne subirait ainsi aucune modification.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons le regret de vous faire part du décès, survenu au cours de l'exercice, de M. Alphonse Furst, enlevé brusquement à suite d'une courte maladie. Sa disparition a privé notre société d'un concours éclairé que nous apprécions vivement. Nous vous proposons de lui donner *quibus* de sa gestion.

Pour le remplacer, nous avons, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par l'article 19 de nos statuts, appelé à siéger parmi nous M. Jean Richemond, directeur général de la Société Crédit foncier colonial et de banque. Nous vous demandons de ratifier cette nomination.

M. Richemond nous apportera le précieux concours de sa vive intelligence et de sa compétence reconnue dans les diverses questions touchant à notre activité.

Les administrateurs arrivés cette année au terme de leur mandat, sont MM. E. Level. P. Alexandre et la Société de Crédit foncier colonial et de banque. Nous vous proposons leur réélection.

Pour satisfaire aux prescriptions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous faisons savoir que les opérations traitées avec les sociétés dans lesquelles nous avons des administrateurs communs, ont été limitées à des affaires courantes.

Nous vous prions de ratifier en tant que de besoin les dites opérations et de renouveler à vos administrateurs les autorisations exigées par la loi.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Vous avez à nommer deux commissaires aux comptes pour l'exercice 1930-31. MM. Delacour et Caquas sont rééligibles.

*
* * *

Pour terminer ce rapport, nous tenons, en ne doutant pas que tous vous associiez à nous, à témoigner à votre direction générale, au personnel de votre siège social, à vos directeurs, sous-directeurs et au personnel de vos agences, notre satisfaction de la compétence et du dévouement apporté à l'accomplissement de leur tâche, rendue plus ardue, en ce qui concerne la Guadeloupe, par la nécessité de mener de front les travaux de reconstruction et la remise état des exploitations.

.....
Bilan et compte d'exploitation.

SUCRERIES COLONIALES (*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1932)

Une commission est actuellement chargée d'évaluer les dommages causés par le dernier cyclone à La Réunion, à l'usine de Vue-Belle et aux plantations ; il est donc impossible pour l'instant de savoir si la société recevra ou non une indemnité.

La question de l'assurance contre les cyclones est toujours à l'étude ; la solution en est retardée en raison de sa complexité, surtout pour ce qui touche les récoltes.

SUCRERIES COLONIALES (*L'Information financière, économique et politique*, 16 décembre 1932)

L'assemblée ordinaire du 16 décembre, présidée par M M. Devies, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars dernier qui accusent un bénéfice net de 4.217.728 fr. Il a été effectué 4.900.000 francs d'amortissements, savoir 2.400.000 fr. par prélèvement sur les résultats de l'exercice et 2.500.000 fr. par affectation de l'indemnité reçue de l'État à l'occasion du cyclone de la Guadeloupe. Le dividende a été fixé à 4 %. Les actions nominatives recevront 4 francs nets d'impôts. Quant aux actions au porteur, le montant du dividende étant inférieur à la taxe de transmission à récupérer, elles n'auront à détacher aucun coupon.

MM. Artaud., A. del Porto et J. Richemond, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil souligne l'amélioration de la situation des affaires sociales, malgré la baisse exceptionnelle des cours du rhum et les effets du cyclone du 5 mars 1931 à la Réunion qui a occasionné un déficit correspondant à 2.000 tonnes de sucre.

Les trois usines de cette colonie ont travaillé au total 110.140 tonnes de cannes et produit 10.913 tonnes de sucre. Quant aux exploitations de la Guadeloupe, elles ont manipulé 81.202 tonnes de cannes et produit 6.880 tonnes de sucre.

Les sucres ont été réalisés au prix moyen de 221 fr. 10 pour la Guadeloupe et de 216 fr. 86 pour la Réunion.

Le rapport ajoute que les Immobilisations n'ont occasionné, au cours de l'exercice sous revue, qu'un débours de 2.220.620 francs au lieu de 7.804.490 francs. Le programme de réfection et de modernisation des usines, aujourd'hui à son dernier stade, ne doit plus motiver à l'avenir, sauf événements imprévus, de dépenses comparables à celles des dernières années.

Après lecture des rapports, la discussion est ouverte.

Un premier actionnaire, tout en constatant avec satisfaction l'amélioration des résultats, estime que les amortissements opérés par le conseil sont trop importants. Dans les années prospères, dit-il, il n'était affecté qu'un million aux divers amortissements ; maintenant que nous sommes dans la période des vaches maigres, la presque totalité des bénéfiques y est passée. C'est illogique. Il est temps de revenir à une autre conception, et cela est facile, puisqu'il y a un report des exercices antérieurs de 5.680.000 fr., report qui appartient aux actionnaires. Si la situation de trésorerie ne permettait pas cependant la répartition en espèces d'un dividende, qu'à cela ne tienne, il n'y aurait qu'à effectuer le paiement du dividende en papier, par exemple par remise d'obligations, comme cela s'est fait en diverses circonstances. Ainsi les actions des Sucreries coloniales verraient-elles leurs cours s'améliorer, alors qu'elles sont encore fortement dépréciées.

Un second actionnaire observe que les 18 millions dépensés pour la réfection des immeubles détruits par le cyclone ne devraient pas être ajoutés à la valeur du domaine portée au bilan, cette réfection n'ajoutant rien au domaine lui-même.

Un troisième actionnaire suggère au conseil l'étude d'installations nouvelles dans des contrées moins cycloniques que La Réunion et La Guadeloupe, ou, tout au moins, celle d'une association avec une autre entreprise déjà existante, afin de partager les risques en cas de catastrophes atmosphériques.

Le Président souligne l'opposition manifeste qui existe entre les thèses soutenues par le premier et le troisième actionnaires. Il montre que la politique d'amortissements importants suivie actuellement par le conseil est indispensable dans une société comme les « Sucreries coloniales ». De gros amortissements procurent une trésorerie plus aisée, et si le malheur voulait qu'une nouvelle catastrophe s'abatte sur le domaine social, la société serait dans de meilleures conditions pour lutter.

Certes, la suggestion du paiement en papier des dividendes est séduisante à première vue. Le Conseil l'étudiera : pourtant, il lui semble déjà que sa mise en pratique serait très difficile et que, d'autre part, le résultat sur les cours des actions ne serait peut-être pas celui qu'en attend l'actionnaire. Ce procédé a été beaucoup employé aux États-Unis, il n'apparaît pas que le public américain l'ait finalement beaucoup apprécié.

Sur la seconde question, le Président observe qu'il est logique de porter à l'actif les sommes utilisées à la reconstruction des usines puisque ces usines avaient été préalablement amorties partiellement.

Sur le troisième point, le président observe qu'il faudrait, avant de créer de nouvelles exploitations, tenir compte de multiples considérations. D'abord, il faudrait que ces exploitations fussent créées dans une colonie française pour jouir des avantages spéciaux attachés aux productions coloniales ; il faudrait ensuite tenir compte des contingentements, et ce dernier point est d'autant plus grave que les betteraviers

français voudraient voir diminuer la production de sucre des colonies. Quant à une « association », il s'agirait de trouver une entreprise suffisamment qualifiée pour qu'il n'y ait pas mésalliance. Et cette éventualité n'apparaît pas non plus réalisable aisément.

Annuaire Desfossés 1933, p. 1425 :

Sucreries coloniales

Conseil d'administration : Société de Crédit foncier colonial et de banque, pdt ; M. G. Baugnies et Émile Level, v.-pdt ; G. Briand, adm. dél. ; Del Porto, Rehm, de Monès del Pujol, L. Bénard, N. Léon, G. Hardt, A. Furst [†], J. Richemond, P. Alexandre, A. Artaud.

LE SUCRE ET LES VALEURS SUCRIÈRES (*Le Journal des finances*, 13 octobre 1933)

.....
La Société des Sucreries coloniales et la Société Agricole de la Pointe-à Pitre ont été éprouvées, au cours de ces dernières années, par de terribles cyclones : les pertes essuyées ont exigé d'importantes modifications de la structure financière de ces affaires ; mais les principales difficultés paraissent aujourd'hui solutionnées et ces deux sociétés vont pouvoir reprendre une activité normale.

Or, les cours qui sont pratiqués sur leurs titres ne semblent tenir que très modérément compte de la capacité de production. Une comparaison avec l'Agricole et Sucrière de Nossi-Bé qui, nous venons de le voir, est loin d'être surcapitalisée par la Bourse — semble, à cet égard, assez significative.

	Tonnage de cannes traitées (1)	Tonnage de sucre produit (1)	Cours de l'act. (2)	Capitalisation boursière
	(En tonnes)	(En fr.)		(En millions fr.)
S u c r e r i e s coloniales	191.000	16.793	154 (100)	55,4
Pointe-à-Pitre	152.963	10.078	235 (100)	35,3
Nossi-Bé	85.000	7.000	800 (500)	33,6

(1) Pendant le dernier exercice connu.

(2) Pair entre parenthèses.

Il ne peut s'agir d'établir une comparaison stricte. Les conditions d'exploitation sont différentes : la Pointe-à-Pitre et Nossi-Bé exploitent des plantations en même temps que des sucreries. Par ailleurs, les assises financières ne sont pas les mêmes : le capital de Pointe-à-Pitre n'est que de 10 millions, alors que celui de Nossi-Bé est de 18 millions, celui des Sucreries coloniales de 36 millions.

On peut calculer, cependant, que la capitalisation par tonne de sucre produit, qui est de 4.800 fr. pour Nossi-Bé, n'est que de 3.530 fr. pour Pointe-à-Pitre et de 3.290 francs pour les Sucreries coloniales.

Cet écart, qui s'explique notamment par la crainte que l'assainissement financier de ces deux dernières affaires ne grève encore les prochains exercices, n'en paraît pas

moins considérable : il pourrait être partiellement comblé à plus ou moins brève échéance.

SUCRERIES COLONIALES
(*La Journée industrielle*, 17 novembre 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice au 31 mars 1933, présentant un bénéfice net de 7.030.027 francs.

Le dividende brut a été fixé à 11 fr. 52 par action, payable dès le 1^{er} décembre.

Une somme de 2.124.954 fr. a portée à nouveau.

L'assemblée a enregistré la démission d'administrateur de la Société de Crédit foncier colonial et de Banque, qui s'est retirée pour permettre au conseil de nommer M. Maurice Devies administrateur à titre personnel, alors que, jusqu'à ce jour, il n'était que son représentant.

MM. L. Bénard et G. Briand, dont les pouvoirs expiraient cette année, n'ont pas demandé le renouvellement de leur mandat.

Enfin, pour se compléter, le conseil ayant appelé à siéger dans son sein MM. Aupetit, J. P. Buzon, J. Lévida, J. de Margerie, ces nominations, ainsi que celle de M. Maurice Devies, ont été ratifiées.

Le rapport du conseil indique que, pendant la campagne 1932-1933, la production mondiale du sucre s'est élevée à 24.230.000 tonnes (contre 26 millions 692.000 t. en 1931-1932), la consommation apparente à 24.831 000 tonnes (contre 25 millions de tonnes).

En France, la production indigène a atteint 920.000 tonnes (contre 787 000 tonnes), la production coloniale, 120.000 tonnes, contre 111.000 tonnes. On a consommé 963.000 tonnes (contre 929.000 t.), exporté 280.0000 tonnes (contre 286.000 t.),. importé 362.000 tonnes (contre 347.000 tonnes), les stocks à fin de campagne étant de 214.000 tonnes (contre 194.000 tonnes).

Le cours le plus haut en 1932-1933 a été 231 fr. (237 fr. en 1931-1932), le plus bas 206 fr. 25 (207 fr.).

SUCRERIES COLONIALES
(*Les Annales coloniales*, 27 octobre 1934)

L'assemblée du 26 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1933-1934, se soldant par un bénéfice net de 10.978.426 francs contre 7.030.027 francs. Elle a fixé à 18 francs par action le dividende brut et a reporté à nouveau une somme de 3.392.347 francs.

SUCRERIES COLONIALES
(*L'Événement*, 3 novembre 1934)

L'assemblée générale des actionnaires s'est réunie le 26 octobre. L'exercice accuse des résultats particulièrement favorables. Les efforts d'économie qui ont été faits et les progrès techniques réalisés depuis quelques années dans les centres de culture et dans les usines commencent à porter leur fruits.

À la Réunion aussi bien qu'à la Guadeloupe, l'amélioration a été sensible.

Pour la première, le rendement industriel s'est particulièrement accru, passant à 12,62 % contre 10,50 % en 1933. À la Guadeloupe, le rendement industriel est aujourd'hui de 8,45 % alors qu'en 1927, il était descendu à 6,59 %.

Sur le bénéfice net de 16.978.426 fr., il a été décidé de prélever 6 millions pour l'amortissement du domaine colonial. Le dividende, fixé à 18 fr. brut par action, sera mis en paiement, à raison de net : 15 fr. 495 et 14 fr. 94 au nominatif, suivant les catégories d'actionnaires et 14 fr. 65 au porteur.

MM. Baugnies, Harth et de Monès del Pujol ont été réélus administrateurs. D'autre part, *quitus* définitif de leur gestion a été donné à MM. Bénard, Briand et à la Société de Crédit foncier colonial et de banque, anciens administrateurs.

SUCRERIES COLONIALES (*Le Journal des débats*, 6 novembre 1935)

L'exercice clos le 31 mars 1935 se solde par un bénéfice brut de 8.538490 francs contre 18 millions 333.518 francs. Les frais généraux étant revenus de 1.355.092 francs à 1.302.756 francs, le solde disponible ressort à 7.235.734 francs contre 16.978.426 francs. À la prochaine assemblée, qui est convoquée le 22 novembre, le conseil proposera une reprise de 2.084.000 fr. sur le report à nouveau, qui sera ainsi ramené de 11.200.665 francs à 9.116.000 francs, ce qui permettrait, après amortissements, de maintenir le dividende à son chiffre antérieur, soit 18 francs par action.

SUCRERIES COLONIALES (*Le Journal des débats*, 24 novembre 1935)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 novembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1935, annoncés dans nos feuilles du 6 courant. Rappelons que le solde disponible ressort à 7.235.734 fr. ; après affectation d'une somme de 2.516.735 fr. aux amortissements et prélèvements sur les reports antérieurs., le dividende a pu être maintenu à 18 fr. brut par action, soit net 15 fr. 84 au nominatif (depuis plus de six mois personnes physiques), 14 fr. 76 au nominatif (depuis plus de six mois personnes morales), 13 fr. 68 au nominatif (depuis moins de six mois) et 13 fr. 20 au porteur.

Après lecture du rapport du conseil, le président a été amené à mettre en relief le rôle joué par le Crédit foncier colonial dans la gestion de la société depuis 1928, date à laquelle il en a pris effectivement le contrôle. De 1931 à 1935 en particulier, cette gestion a permis de ramener les dettes sociales de 23.500.000 fr. à 5.500.000 fr., tandis que le disponible passait de 3 millions de francs environ à plus de 18 millions. Dans le même laps de temps, la distribution des dividendes a pu être reprise et maintenue au cours du dernier exercice à 18 fr., bien que la baisse des cours des sucres et du rhum au cours de l'exercice ait entraîné une sensible régression des résultats.

Pour conclure, le président a fait apparaître combien la prudence des dernières années, qui avait permis de reporter à nouveau une somme globale de 11.200.000 fr., se trouvait aujourd'hui justifiée, puisque ce report servait, en quelque sorte, de fonds de stabilisation du dividende.

(Le Journal des finances, 29 novembre 1935)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 novembre, sous la présidence de M. Devies, a approuvé les comptes de l'exercice 1934-35 se soldant par un bénéfice de 7.235.733 fr. Après affectation de 2.526.735 fr. aux amortissements sur immobilisations, le solde distribuable ressort à 4 millions 708.998 fr. auquel s'ajoute le report à nouveau des exercices antérieurs de 11.200.665 francs.

Le dividende, maintenu à 18 fr. brut par action, sera mis en paiement à partir du 2 décembre, à raison de net :

• Actions nominatives depuis plus de six mois	
Appartenant à des personnes physiques	15 fr. 84 :
Appartenant à des personnes morales	14 fr. 76 ;
• Actions nominatives depuis moins de six mois	
Actions au porteur (c. n° 15)	13 fr. 20
Le report à nouveau s'élève à	9.117.302 fr.

MM. J. Levita et V. Rehm, administrateurs sortants, ont été réélus. *Quitus* de leur gestion a été donné à MM. A. Del Porto et A. Artaud, démissionnaire. La nomination de MM. Lucien Bénard ¹³ et Hubert Guionin a été ratifiée.

GUADELOUPE
L'activité des Sucrieries coloniales
(*Comœdia*, 10 décembre 1935)

.....
Les « Sucrieries coloniales » possèdent 6.250 hectares dont 3.000 en cultures, les deux usines Bonne-Mère et Marquisat, d'une capacité journalière respective de 650 et de 400 tonnes de cannes, et deux distilleries de rhum.

L'usine Bonne-Mère traite, suivant les années, de 60.000 à 80.000 tonnes de cannes. La moyenne annuelle de l'usine Marquisat est de 35.000 à 40.000 tonnes.

Grâce à l'heureuse modernisation du matériel qui les équipe et aussi, il faut bien le dire, à l'introduction dans les cultures de nouvelles espèces de cannes, le rendement en sucre de l'une et de l'autre n'a cessé de croître d'une manière sensible au cours des dernières années. Celui de l'usine Bonne-Mère était de 6,79 en 1932. Il est aujourd'hui d'environ 9,50. Celui de l'usine Marquisat, de 7,50 il y a deux ans et demi, est actuellement passé à un chiffre supérieur à 10.

Les deux usines ensemble bénéficient d'un contingent annuel de rhum de 13.660 hectolitres à 60 degrés.

¹³ Lucien Bénard (1888-1978) : X-Mines. Gendre d'Étienne Clémentel. Il épaula Pierre Achalme à la Société minière et industrielle de l'étain, du wolfram et de l'arsenic E.W.A., aux Mines du Blaymard, à la Compagnie minière de la Ribeira et à la Compagnie minière du Val-de-Burat. Par ailleurs commissaire aux comptes (1919), puis administrateur (1929) de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, administrateur du Crédit foncier colonial (réélu en 1926), des Sucrieries coloniales (1935), de la SAGEM et de la CSEE.

SUCRERIES COLONIALES
(*Le Temps*, 9 septembre 1936)

Les bénéfices de l'exercice clos le 31 mars dernier étant à peu près du même ordre que celui enregistré pour l'exercice précédent, il est vraisemblable que le dividende sera maintenu à 18 fr. par action.

SUCRERIES COLONIALES
(*Les Annales coloniales*, 20 novembre 1936)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 15 novembre sous la présidence de M. Devies. 111.330 actions étaient présentes ou représentées : l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1936 se soldant par un bénéfice net de 6.262.681 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 9 millions 117.302 fr. Elle a également décidé un prélèvement sur la réserve « primes sur augmentations de capital ». Le dividende a été de la sorte fixé à 19 fr. 80 brut. Il ressort à net 17 fr. 42, 10 fr. 24, 15 fr. 05 par action nominative suivant la catégorie et à 14 fr. 42 au porteur.

Informations
SUCRERIES COLONIALES
(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1936)

Le rapport du conseil d'administration qui a été lu à l'assemblée générale du 19 novembre (voir les *Annales coloniales* du 20 novembre) indique que, bien que la baisse des cours du sucre et du rhum ait persisté jusqu'à la fin de l'exercice, les résultats sont supérieurs à ceux de l'année précédente, et cela grâce encore à la compression des frais d'exploitation et à l'augmentation des rendements industriels, en même temps qu'à l'importance des récoltes.

La société, soucieuse d'exécuter scrupuleusement le plan de contingentement, a été amenée à avancer en 1935, comme en 1934, la mise en route de ses usines, au détriment du rendement industriel qui s'est naturellement ressenti de l'insuffisante maturité des cannes. Malgré cela, les usines de la Réunion s'inscrivent à une moyenne de rendement de 10,18 % contre 10 % en 1934-35, et l'usine de Vue-Belle conserve sa place en tête de la colonie avec 11,25 %.

À la Guadeloupe, où la situation de la production se présentait différemment, l'importance de la récolte par rapport au plan de contingentement a motivé le report sur 1936-37 d'un tonnage excédentaire.

Rappelons que le dividende a été fixé à 19 fr. 80 brut. Il ressort à net 17 fr. 42, 16 fr. 24, 15 fr. 05 par action nominative suivant la catégorie et à 14 fr. 42 au porteur.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. B[ernard] Faure-Beaulieu ¹⁴, J[ules] Fantauzzi ¹⁵ et P[ierre] Marbeau ¹⁶, et a réélu MM. P[aul] Alexandre et M. Devies.

Sucreries coloniales
(Le Journal des finances, 27 novembre 1936)

Réunis en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Devies, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice au 31 mars 1936 qui se soldent après amortissement de 2 millions 428 026 fr. sur le domaine colonial, par un bénéfice net de 6.262.681 fr. contre 4.708.998 fr. Avec le report antérieur, le total disponible atteint 15.379 983 franco contre 15 909.663 fr. précédemment

Le dividende a été fixé à 19 fr. 80 contre 18 fr., ce qui laisse un report à nouveau de 10.911.859 fr., l'assemblée ayant décidé de prélever sur la réserve « primes sur augmentation du capital », la somme nécessaire au paiement du dividende des actions n° 200.001 à 360000 émises avec prime. Il sera payable, à partir du 1^{er} décembre 1936, à raison net de (fr.) :

Au nominatif depuis plus de 6 mois :	
Personnes physiques	17 42
Personnes morales	16 29
Au nominatif depuis moins de 6 mois	15 05
Au porteur	14 42

Quitus de leur gestion a été donné à MM. Bénard, Léon, Level ¹⁷, de Monès del Pujol et Bagnies, démissionnaires. La nomination de MM. Faure-Beaulieu, Fantauzzi et Marbeau a été ratifiée et le mandat de MM. Alexandre et Devies a été renouvelé.

¹⁴ Bernard Faure-Beaulieu : né le 3 août 1883 à Paris. Chevalier de la Légion d'honneur comme administrateur délégué de la Société auxiliaire d'expansion commerciale et industrielle, et conseiller du commerce extérieur (*JORF*, 27 juillet 1928). Fondateur en 1934 et président des Mines d'or de Litcho, au Siam (1934). Administrateur des Pétroles de Silva Plana en Pologne (*quitus* en 1937). Officier de la Légion d'honneur (1938). Administrateur de l'Association minière.

Marié à Renée de Joly, fille de Marcel de Joly et de Mme, née de Ville. Dont Didier (1914), qui rejoint la France libre, finit la guerre comme capitaine du BCRA, puis fait carrière au SDECE.

¹⁵ Jules Fantauzzi : né en 1881. Fils de Joseph Fantauzzi (1832-1905) et d'Armande Bourgoin (1874-1931). Chevalier de la Légion comme agriculteur-distillateur à Coudun (Oise)(*JORF*, 10 mars 1935). Marié en 1914 avec Suzanne Meurgey (1888-1973) dont Michel (mpf) et Janine marié en 1947 à François Fournier-Sarlovèze, fils de l'ancien député de l'Oise, administrateur de sociétés.

¹⁶ Pierre Firmin Marbeau (17 mars 1901 à Meudon-5 juillet 1991 à Clamart) : fils d'Édouard Marbeau, auditeur au Conseil d'État, et de Simone Adam, de la famille des banquiers de Boulogne-sur-Mer. Frère de François Marbeau, commissaire aux comptes. Marié en 1924 à Marie-Thérèse Funck-Bretano dont la sœur Élisabeth avait épousé le sucrier André Ternynck. Chevalier de la Légion d'honneur, président du Syndicat des fabricants d'alcool. Membre du comité d'organisation des industries des aliments mélassés et des aliments concentrés destinés au bétail comme administrateur du syndicat de la distillerie de mélasse (*JORF*, 7 septembre 1941).

¹⁷ Émile Level (1877-1944) : directeur général (1913-1931), puis vice-président (1931-32) de la Banque nationale de crédit, qu'il représenta dans de nombreuses affaires. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

Annuaire Desfossés 1937, p. 1618 :

Sucreries coloniales

Conseil d'administration : M. Devies, pdt ; A. Aupetit, v.-pdt ; P. Alexandre, J.-P. Buzon, J. Fantauzzi, B. Faure-Beaulieu, H. Guionin, G. Hardt, J. Levita, P. Marbeau, J. de Margerie, V. Rehm, J. Richemond.

Commissaires des comptes : MM. A. Delacour, J. Caquas.

SUCRERIES COLONIALES
(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1937)

Bien que le dépouillement des écritures des agences ne doive être terminé que dans quelques semaines, l'augmentation de la production de sucre tant à la Guadeloupe qu'à la Réunion, coïncidant avec certaines autorisations d'importation dues au resserrement de la production betteravière métropolitaine, laisse entrevoir, pour l'exercice 1936-37, des résultats plus favorables qu'en 1935-36.

SUCRERIES COLONIALES
(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1937)

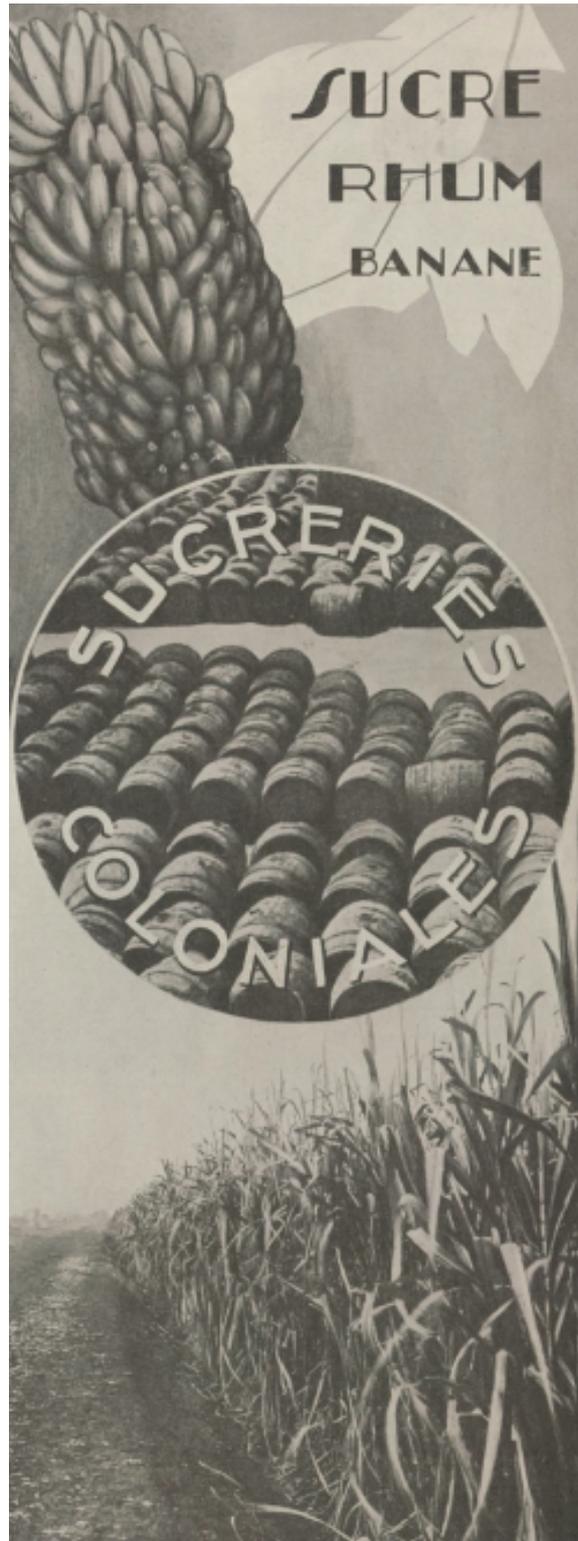
Au cours de sa dernière séance, le conseil a examiné les comptes de l'exercice clos le 31 mars dernier.

Les résultats bénéficiaires se présentent en très notable augmentation sur ceux de l'exercice précédent.

Sucreries coloniales
(*Le Journal des finances*, 15 octobre 1937)

D'après les chiffres qui viennent d'être publiés, les résultats des Sucreries coloniales pour l'exercice clos le 31 mars 1937 s'inscrivent en sensible augmentation sur les précédents ; le bénéfice brut atteint, en effet, 15 millions 823.891 francs contre 10.119.550 francs en 1935-36 et se rapproche ainsi du plus élevé enregistré depuis dix ans : 18.333.518 fr. en 1933-34. Déduction faite des frais généraux et amortissements (3.675.830 francs contre 2.428.026 francs), le bénéfice net ressort à 10.596.252 francs contre 6.252.681 francs. Le conseil se trouvera ainsi en mesure de proposer à l'assemblée, qui se tiendra au début de novembre, de fixer le dividende à 25 francs brut contre 19 fr. 80 pour 1935-36, 18 francs pour les deux exercices précédents et 11 fr. 52 pour 1932-33.

SUCRE, RHUM, BANANES
(*Le Monde colonial illustré*, novembre 1937, suppl., p. 109 a)



Sucreries coloniales
(*Le Journal des finances*, 12 novembre 1937)

Les conditions générales de l'exercice clos le 31 mars 1937 ont été, dans l'ensemble, très favorables pour les Sucreries coloniales. La société a bénéficié à la fois de la hausse

du cours du sucre et de l'amélioration du rendement industriel. Ce dernier est passé, en moyenne, pour les usines de la Réunion, de 10,18 % à 10,30 %. À la Guadeloupe, l'usine Bonne-Mère a vu son rendement passer de 9,19 à 10,46 %, celle du Marquisat de 10,32 à 10,70 %, ce qui constitue pour elle un record jamais atteint.

Par ailleurs, la situation déficitaire du marché métropolitain en regard d'une consommation en progression a permis l'importation, sous réserve des charges prévues au plan de contingentement, de sucres stockés de l'exercice 1935-36 et d'une quote-part de l'excédent de 1936-37.

C'est pourquoi les résultats de l'exercice sont en forte augmentation sur les précédents avec lesquels ils se comparent de la façon suivante (en fr.) :

	31 mars 1936	31 mars 1937
DÉBIT		
Frais généraux	1.428.842	1.465.269
Charges fiscales	—	177.130
Amortissements	2.428.026	3.675.831
Bénéfice net	6.262.681	10.596.253
	<u>10.119.549</u>	<u>15.914.483</u>
CRÉDIT		
Produits d'exploitation	10.119.549	15.431.864
Intérêts et agios	—	482.619
	<u>10.119.549</u>	<u>15.914.483</u>

Le dividende a été porté, en conséquence, de 19 fr. 80 à 25 francs brut, soit 20 fr. 50 net de l'impôt de 18 %. Cette répartition, qui représente au total 9 millions, a été prélevée, en ce qui concerne les actions émises avec prime, sur la réserve des primes d'émission, soit à concurrence de 4 millions. Le surplus, soit 5 millions, a été prélevé sur le solde bénéficiaire de l'exercice qui, report antérieur compris, atteint 20.453.000 francs. Dans ces conditions, le report à nouveau passe de 10.911.000 francs à 15.453.000 francs.

Voici comment se comparent les deux derniers bilans :

BILAN AU 31 MARS

ACTIF	1936	1937
Caisses et banques	17.010.028	17.354.069
Débiteurs divers	8.979.410	8.682.950
Portefeuille-titres	1	100.001
Produits en stock	10.620.394	18.368.319
Avances à planteurs	3.688.577	3.140.057

Approvisionnements	8.809.888	8.806.599
Domaine colonial	31.984.838	80.281.595
Immeuble à Paris	3.00.000	300.000
	<u>81.393.136</u>	<u>87.033.590</u>
PASSIF		
Capital	36.000.000	36.000.000
Réserve légale	3.600.000	3.600.000
Réserve extraordinaire	4.060.230	4.379.364
Prime d'émission	16.346.871	13.907.524
Créditeurs divers	5.149.840	6.840.789
Coupons dus	850.211	797.802
Report à nouveau	9.117.303	10.911.859
Bénéfice	6.262.681	10.596.252
	<u>81.393.136</u>	<u>87.033.590</u>

À l'actif, la seule modification notable réside dans l'accroissement des stocks de 10 millions à 18 millions. Ils forment avec les disponibilités, les débiteurs, les approvisionnements et les avances aux planteurs, un total de 56 millions en face de 7 millions d'exigibilités.

Quant au domaine colonial, son évaluation au bilan à une trentaine de millions s'entend après 48 millions d'amortissements.

Les réserves se totalisent par près de 22 millions sans compter le report à nouveau de 10.911.000 francs qui peut être considéré lui aussi comme un véritable fonds de prévoyance.

Évoquant le danger que peut présenter l'existence d'un report à nouveau de cette importance, eu égard à la taxation des réserves, le président a souligné que la menace visait uniquement les sociétés assujetties à l'impôt sur les bénéfices commerciaux. Or la société, en tant qu'affaire coloniale, n'est pas imposable à ce titre et paraît à l'abri en ce qui concerne la taxation redoutée. Néanmoins, le conseil ne perd pas cette question de vue et désirerait trouver une formule. En tous cas, a ajouté le président, si une décision devait être prise, elle ne consisterait certainement pas à distribuer aux actionnaires les sommes dont il s'agit, mais plutôt à les incorporer au capital.

SUCRERIES COLONIALES (*Les Annales coloniales*, 22 novembre 1937)

L'assemblée ordinaire, tenue le 4 novembre sous la présidence de M. Devies, a approuvé les comptes de l'exercice 1936-37, se soldant par un bénéfice net de 10.596.252 fr. après affectation de 3.675.831 fr. aux amortissements. Il s'y ajoute le report antérieur de 10 millions 911.859 fr. Une somme de 5 millions a été affectée à la distribution d'un dividende de 25 fr. brut correspondant à 20,50 net de l'impôt de 18 % aux actions n° 1 à 200.000.

Il a été prélevé sur la réserve « Primes sur augmentations de capital » la somme nécessaire pour répartir aux actions n° 200.001 à 360.000 un même dividende de 20 fr. 50 net de l'impôt de 18 %.

Le dividende sera payable à partir du 1^{er} décembre à raison de net 21 fr. 25 et 19 fr. pour les actions nominatives suivant leur catégorie et 18 fr. 48 pour les actions au porteur.

MM. [Bernard] Faure-Beaulieu et [Jean] de Margerie ont été réélus administrateurs.

Le rapport fait observer que les résultats sont en nouvelle progression.

Ils sont dus à un raffermissement des cours du sucre, mais aussi, pour une large part, à l'amélioration des rendements industriels de la Société.

Les usines de la Réunion ont broyé 205.278 tonnes de cannes et obtenu un rendement moyen de 10,30 % contre 10,18 % en 1935-36. L'usine de Vue-Belle, située dans l'arrondissement dit Sous-le-Vent, détient toujours le meilleur rendement industriel de la colonie : 11,60 %. L'usine de Beaufonds, avec un rendement moyen de 10,64 %, tient la tête parmi les usines de la Partie du Vent.

À la Guadeloupe, les perspectives ne se sont pas démenties : l'usine Bonne-Mère a vu son rendement passer de 9,19 % à 10,46 % ; celle du Marquisat de 10,32 à 10,70 %. Le rendement de cette usine, jamais encore atteint depuis la fondation de la société, constitue un record vraiment satisfaisant.

Les cultures bananières, entreprises pour utiliser des terrains rendus disponibles par les contingentements, se développent dans de bonnes conditions et donnent dès maintenant des résultats intéressants.

La Société des sucreries coloniales.

(Augustin Hamon,

Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[182] Le capital de cette société coloniale, commerciale et industrielle est de 36 millions. Point n'est douteux que cette société ne soit une filiale de la Société du crédit foncier colonial et de banque*. On y trouve en effet maints administrateurs [183] communs. Ainsi M. Maurice Devies est le président, et dans le conseil il y a MM. Albert Aupetit, J.-P. Buzon, Jean de Margerie, J. Levita, Georges Harth, Jean Richemond, soit sept administrateurs sur treize dont est composé le conseil. Parmi les six autres nous notons d'abord MM. P[aul] Alexandre et Hubert Guionin, qui ne figurent point dans les annuaires mondains. Ce dernier est administrateur de la Compagnie franco-hellénique des Chemins de fer et de Pathé-Baby ; il est, en outre, commissaire à la Société des forges de Châtillon-Commentry. Il est certainement un employé, un fidéi-commissaire d'un groupe, soit celui de Devies, Boudon, soit celui de Richemond-Harth.

Les quatre administrateurs restant sont : M. Jules Fantauzzi ¹⁸ ; M. Bernard Faure-Beaulieu, du cercle de l'Union artistique ¹⁹ ; M. Pierre Marbeau ²⁰, nouveaux venus sous notre plume. Ces trois personnages ont été nouvellement nommés, remplaçant MM. Émile Level, Gilbert de Monès del Pujol ²¹ et Lucien Bernard.

¹⁸ M. Jules Fantauzzi marié à Suzanne Meurgey est apparenté aux Fantauzzi de Caruccioli et aux de Bussy.

¹⁹ Il a épousé Renée de Joly.

²⁰ Pierre Marbeau est le mari d'Ida Funck-Brentano, de la famille de ce nom, dont un membre fut professeur à l'École des sciences politiques à l'orée de ce siècle. Pierre Marbeau semble être [est bien] le fils d'Édouard Marbeau marié à une Adam [Simoe], probablement [effectivement] de la famille des banquiers de ce nom (voir tome 1). Ce sont des familles très catholiques.

²¹ [Gilbert de Monès del Pujol] était aussi en 1935 à la Société du crédit foncier colonial et de banque. Il est marié à une demoiselle Couturier de la famille déjà vue.

M. Victor Rehm, le quatrième et dernier administrateur, réapparaîtra comme président de la Compagnie des phosphates du Dyr et comme administrateur de la Société des eaux minérales de La Bourboule. Il ne figure pas dans les annuaires mondains et est probablement un repré- [184] sentant, dans ces conseils, de capitaux qui ne sont pas seulement les siens propres.

Tel est le conseil d'administration de la Société des sucreries coloniales²².

Sucreries coloniales
(*Les Annales coloniales*, 24 octobre 1938)

Le conseil d'administration a définitivement arrêté les comptes au 31 mars 1938 et a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 4 novembre 1938, la distribution d'un dividende de 27 francs par action, contre 25 francs l'an dernier.

SUCRERIES COLONIALES
(*Le Temps*, 5 novembre 1938)

L'assemblée du 4 novembre a approuvé les comptes de l'exercice au 31 mars 1938 se soldant, après 8.895.404 francs d'amortissements, par un bénéfice net de 11 millions 37.343 francs. Le dividende a été fixé à 27 francs brut. Comme l'année dernière, le dividende net revenant aux 160.000 actions émises avec prime sera prélevé sur les primes d'émission. Le report à nouveau sera augmenté de près de 5 millions et porté à 20.006.701 francs, somme correspondant pour partie aux prélèvements effectués au compte « primes sur augmentations de capital ».

Sucreries coloniales
(*Les Annales coloniales*, 14 novembre 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 4 novembre, sous la présidence de M. Devies, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1938, qui font apparaître un bénéfice net de 11.031.343 francs, après affectation d'une somme de 8.895.404 francs à l'amortissement des immobilisations.

Avec le report antérieur, le total disponible s'établit à 26.485.300 francs.

Le dividende a été fixé à 27 francs par action; il est payable dès à présent, sous déduction des impôts, soit à raison de 22 fr. 626 et 19 fr. 98 pour les actions nominatives (selon la catégorie) et 19 fr. 21 pour les actions au porteur.

MM. H[ubert] Guionin, P[ierre] Marbeau et J[ean] Richemond, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport déclare que les résultats de l'exercice écoulé, en nouvelle et appréciable progression, sont dus à une élévation des cours de vente des produits de la société, à des rendements industriels encore améliorés, notamment à la Guadeloupe et, pour une large part, à la possibilité qui s'est présentée de réaliser le solde des sucres précédemment stockés en exécution du plan de contingentement.

²² En 1937 a disparu du conseil M. Georges Baugnies qui en était vice-président. Pour ce personnage, voir le tome II et le chapitre des Chemins de fer.

Les usines de la Réunion ont broyé 191.841 tonnes de cannes et produit 20.026 tonnes de sucre. Les usines de la Guadeloupe, malgré une température peu favorable, ont obtenu des rendements satisfaisants. Les deux usines ont broyé 103.914 tonnes de cannes et obtenu 10.108 tonnes de sucre. Les cultures bananières se développent normalement dans l'ensemble.

SUCRERIES COLONIALES
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 octobre 1939)

Assemblée du 30 octobre

Dans son rapport à l'assemblée ordinaire du 30 octobre, sur l'exercice clos le 31 mars 1939, le conseil expose que les résultats ressortent en sensible progression. De bons rendements industriels, notamment l'amélioration de ceux de la Guadeloupe, par rapport à ceux de l'exercice précédent, les ont favorisés, mais ils sont dus aussi à la possibilité que la société a eue de mettre en route à bonne date ses usines dans cette colonie. Par suite, plus avantagé à cet égard que celui qui l'a précédé, l'exercice écoulé comprend la réalisation d'un certain tonnage de sucre de la campagne 1939, livré aux acheteurs avant le 31 mars.

Les usines de la Réunion ont broyé 205.446 tonnes de cannes et produit 21.536 tonnes de sucre, contre 191.841 tonnes de cannes et 20.096 tonnes de sucre en 1937-38. Le rendement industriel moyen des trois usines ressort à 10,48 % contre 10,44 % en 1937-38.

Si, dans la partie Sous-le-Vent, des conditions atmosphériques défavorables ont contrarié les résultats de l'usine de Vue-Belle, dont le rendement industriel a été ramené à 10,40 %, par contre l'usine de Ravine-Creuse reprend, au point de vue industriel, la seconde placet des usines de la Partie-du-Vent avec un rendement de 10,30 % contre 9,90 % en 1937-38. L'usine de Beaufonds. a, de son côté, obtenu un rendement de 10,781 p. 100 contre 10,62 % en 1937-38.

Les usines de la Guadeloupe ont également réalisé des rendements satisfaisants : l'usine Bonne-Mère 9,81 % contre 8,95 p. 100 en 1937-38 ; l'usine du Marquisat 10,97 % contre 11,42 % en 1937-38. La richesse des cannes a été affectée dans ce centre par la persistance des pluies au cours de la campagne.

Ces deux usines ont broyé 92.117 tonnes de cannes et produit 9.343 tonnes de sucre, contre 103.914 tonnes de canne et 10.108 tonnes de sucre en 1937-1938.

Quant au rhum, la réglementation du marché a ralenti les livraisons. Elle a, il va de soi, affecté la trésorerie et c'est une des causes de l'importante réduction des disponibilités en fin d'exercice. Toutefois, le maintien des cours ainsi obtenu a permis une moyenne de réalisation encore satisfaisante.

Au cours de cet exercice, l'application des lois sociales intégralement promulguées aux colonies, et l'élévation du coût des approvisionnements ont, de nouveau, augmenté le prix de revient des produits. Le conseil s'est donc bien trouvé de hâter la mise à exécution du programme de modernisation des usines. Les comptes présentés comportent encore 10 millions d'immobilisations nouvelles. Le programme établi il y a trois ans a pu être sensiblement activé avant la mobilisation.

L'assemblée a approuvé, à l'unanimité, les comptes et la répartition des bénéfices proposée par le conseil. L'exercice s'est soldé par un bénéfice net de 19 millions 914.974 francs, après affectation de 5 300.000 francs aux amortissements sur immobilisations. Il s'y ajoute le report des exercices antérieurs de 20.006.701 fr.

Le dividende a été fixé à 27 francs brut par action. Il ressort à, net, 22 fr. 14 et 19 fr 71 au nominatif et 18 fr. 348 au porteur. Il sera mis en paiement par moitiés égales, la

première à partir du 1^{er} décembre 1939, la seconde à une date que le conseil fixera ultérieurement.

Le dividende des actions 200.001 à 360 000 sera prélevé sur la Réserve primes d'émission comme les années précédentes.

L'assemblée a approuvé le prélèvement de 25 millions sur le report à nouveau et son affectation à une réserve pour toutes éventualités, le report à nouveau de 7 328 006 francs et l'affectation de 995.748 francs à la réserve extraordinaire.

MM. Aupetit et Buzon, administrateurs sortants, ont été réélus.

SUCRERIES COLONIALES (*Le Temps*, 2 novembre 1939)

L'assemblée du 30 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1938-1939 et voté le dividende annoncé francs par action.

Ce dividende ressort net au nominatif à fr. 14 ou 19 fr. 71, suivant catégorie, .et au porteur à 18 fr. 348.

La moitié de ces montants sera mise en paiement le 1^{er} décembre et le solde à une date que fixera ultérieurement le conseil.

Dans son rapport, le conseil signale que les résultats de l'exercice ont été favorisés par une amélioration des rendements industriels et aussi par la mise en route à bonne date des usines de la Guadeloupe, ce qui a permis de comprendre dans l'exercice la réalisation d'un certain tonnage de sucre de la campagne 1939, livré aux acheteurs avant le 31 mars.

SUCRERIES COLONIALES (*L'Économiste européen*, 3 novembre 1939)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 30 octobre sous la présidence de M. Dévies.

Le rapport du conseil fait observer que les résultats de l'exercice au 31 mars 1939 ressortent en sensible progression, par suite de bons rendements industriels et, notamment, de ceux de la Guadeloupe, en amélioration sur l'année précédente.

Les comptes présentés comportent encore 10 millions d'immobilisations nouvelles. Le programme établi il y a trois ans a pu être sensiblement activé axant la mobilisation. Les améliorations ainsi réalisées permettent, d'ores et déjà, à la société de mettre un instrument perfectionné au service de l'approvisionnement du pays.

Les Sucrieries coloniales ont importé, au cours de l'exercice, 199.580 régimes de bananes pesant 3.262 tonnes, contre 161.426 régimes pesant 2.077 tonnes l'année précédente. Le prix de réalisation, très variable selon les époques d'arrivée, a oscillé entre 1 fr. 30 et 4 fr. le kg, contre 1 fr. et 3 fr. 25 le kg.

Les actionnaires ont approuvé les comptes faisant apparaître un bénéfice de 19.914.074 fr. Le dividende a été fixé à 27 fr. payable, la première moitié le 1^{er} décembre prochain.

MM. Aupetit et Buzon, administrateurs sortants, ont été réélus.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1879 :
Sucrieries coloniales

Conseil d'administration : M. Devies, pdt ; A. Aupetit, v.-pdt ; P. Alexandre, J.-P. Buzon, J. Fantauzzi, B. Faure-Beaulieu, H. Guionin, G. Hardt, J. Levita, P. Marbeau, J. de Margerie, J. Richemond.

Commissaires des comptes : MM. A. Delacour, J. Caquas.

SUCRERIES COLONIALES
(*Le Journal*, 23 mars 1942)

Bénéfice net de l'exercice 1940-41 : 17 millions 629.838 francs. Dividende proposé à l'assemblée du 31 mars ; 27 francs par action, égal au précédent.

SUCRERIES COLONIALES
(*Le Journal*, 6 avril 1942)

Réunis en assemblée ordinaire le 31 mars, sous la présidence de M. Maurice Devies, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1940-41, se soldant par un bénéfice de 17.629.838 francs. Le dividende a été fixé à 27 francs brut par action. Il sera payable en une ou plusieurs fois, aux dates que le conseil fixera lui-même, à raison de 18 fr. 90 net au nominatif, et de 17 fr. 27 au porteur.

En prévision du cas où, à la suite de vérifications comptables auxquelles les circonstances n'ont pas encore permis de procéder, le bénéfice net de l'exercice se révélerait inférieur à celui qui résulte du bilan approuvé, l'assemblée a décidé que la répartition et l'affectation du reliquat du bénéfice n'en demeurerait pas moins définitive ; les sommes nécessaires pour en maintenir le montant intégral étant alors prélevées sur la réserve pour toutes éventualités.

SUCRERIES COLONIALES
(*Le Journal*, 22 février 1943)

Les actionnaires réunis en assemblée ordinaire le 13 février ont approuvé les comptes de l'exercice 1941-1942 se soldant par un bénéfice net de 22.692.127 francs contre 17.629 838 francs pour l'exercice 1940-41.

Le dividende a été fixé à 30 francs brut par action. En conformité de la loi du 28 février 1941, il ne sera mis en distribution qu'un dividende de 27 francs brut, le solde, soit 3 francs brut, dont la loi n'autorise pas la distribution, étant porté au passif du bilan au compte spécial « Actionnaires — Dividende différé ». Ce dividende sera mis en paiement, le 1^{er} mars prochain à raison de 13 fr. 90 net par action nominative et de 16 fr. 38 par action au porteur.

SUCRERIES COLONIALES
(*Le Journal*, 5 avril 1943)

MM. Charles Schneider et Pierre Castelnau viennent d'être désignés par le conseil d'administration pour occuper les postes d'administrateurs, en remplacement de MM. Albert Aupetit et Georges Harth, décédés.

Annuaire Desfossés 1945, p. 1913 :

Sucreries coloniales

Conseil d'administration : M. Devies, pdt ; Ch. Schneider, J.-P. Buzon, J. Fantauzzi, B. Faure-Beaulieu, H. Guionin, P. Castelnau, J. Levita, P. Marbeau, J. de Margerie, J. Richemond.

Commissaires des comptes : MM. A. Delacour, J. Caquas.

SUCRERIES COLONIALES (*L'Événement*, 13 avril 1946)

Grâce à l'emploi de méthodes nouvelles,
la société améliore sensiblement ses rendements culturaux.

Réunis en assemblée générale ordinaire le 4 courant, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice au 31 mars 1944, qui se soldent, après toutes dotations et applications utiles aux provisions et amortissements, par un bénéfice net de 714.654 fr. Ce résultat contraste vivement avec ceux obtenus antérieurement. Mais un prélèvement de 103 fr. 80 par 100 kg imposé aux fabricants de sucre de la Réunion pour la création d'une « Caisse de prévoyance pour calamités agricoles » a absorbé la marge réduite que pouvait encore laisser espérer le prix taxé du sucre de 603 fr. 80. Ce prélèvement a, bien entendu, un caractère exceptionnel. Grâce à la politique de prudence suivie par le conseil, l'utilisation du report des exercices antérieurs, qui s'élève à 13.553.000 francs, a permis de distribuer l'intérêt statutaire de 8 % net (8 fr. au nominatif et 5 fr. 29 au porteur), soit 4 millions 114.285 fr., et de reporter à nouveau 10.118.587 fr.

Dans son rapport, le conseil indique que les usines de la Réunion ont broyé 72.756 tonnes de cannes et produit 6.076 tonnes de sucre, contre 92.437 tonnes de cannes et 7.779 tonnes de sucre en 1942-1943. Le rapprochement de ces chiffres met de nouveau en relief les conséquences de l'arrachage des cannes pour assurer, par des cultures vivrières, l'alimentation de la colonie. Le rendement industriel moyen des trois usines ressort à 8,35 contre 8,41 en 1942-43. Le faible tonnage des cannes travaillées, l'augmentation de leur prix de revient et, partant, les à-coups dans l'alimentation des usines, se sont forcément répercutés sur les résultats.

À la Guadeloupe, la pénurie d'engrais qui s'était déjà fait sentir en 1942, et des conditions atmosphériques moins favorables, ont abouti à une production de cannes moins importante que la précédente, mais encore satisfaisante, de 107.014 tonnes. Les deux usines ont fabriqué 9.691 tonnes de sucre contre 14.914 tonnes en 1942. Le rendement industriel a été de 9,05 contre 9,2 précédemment.

Les bananeraies sont encore restées en sommeil.

La situation du rhum s'est maintenue stationnaire. La fabrication en a été restreinte faute de logement.

La fabrication d'alcool carburant s'est poursuivie pour faire face aux besoins locaux.

Outre l'approbation des comptes, les actionnaires ont voté l'autorisation demandée par le conseil d'émettre en une ou plusieurs fois pour 72 millions de francs d'obligations nouvelles. Les circonstances, a précisé M. Devies, président. à ce sujet, vont, en effet, amener la société à remettre en état le matériel de ses usines, qu'il n'a pas été possible d'entretenir comme il aurait fallu, pendant six ans. Elle se trouve en présence d'un vaste programme et doit y faire face.

Une assemblée extraordinaire s'est tenue à l'issue de l'assemblée précédente Elle a vérifié et reconnu la sincérité de la déclaration notariée de souscription et de versement des actions nouvelles récemment émises et constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital de 36 millions de francs à 54 millions de francs. Elle a également autorisé le conseil à porter le capital, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, à 108 millions. Il s'agit là, a souligné le rapport du conseil, d'une autorisation de principe que le conseil n'utilisera en tout ou partie que si une augmentation de capital lui paraît, à un moment donné, opportune au développement de la société et compatible avec les conditions du marché des capitaux. À cet égard, ajoute ce document, l'amélioration sensible des rendements culturels déjà acquis, à la Guadeloupe notamment, grâce aux méthodes nouvelles auxquelles elle s'est attachée, met la société dans le cas d'augmenter la capacité de travail de ses usines pour broyer sa production de cannes dans un délai optimum. Il est donc dans l'ordre logique des choses que le conseil mette à profit dans un avenir prochain, surtout si l'on tient compte de l'instabilité des prix, tout ou partie de ces autorisations.

BILAN AU 31 MARS 1944

ACTIF		
Caisses et Banques		20 313 001
Comptes débiteurs et débiteurs divers		23.834.056
Portefeuille-Titres		7.501
Produits en stock :		
aux colonies		100 482.473
en cours de route		5.264.144
Avances à planteurs		2.091 266
Approvisionnements		20 527 548
Domaine colonial, industriel et agricole :	108.622.437	
Amorti au 31-3-44 :	90.488.389	18.134.048
Immeuble à Paris :	450.000	
Amorti au 31-3-44 :	150.000	300.000
		<u>190.954 040</u>
PASSIF		
Capital		36 000.000
Réserve légale		3.600.000
Réserve extraordinaire statutaire		9 600 369
Réserve pour toutes éventualités		40 000.000
Avances de faisance-valoir coloniales		35.957.592
Comptes créditeurs et créditeurs divers		26.413.168

Provision pour charges fiscales	884 000
Provision pour remise en état des usines et reconstitution des approvisionnements	10.000 000
Coupons dus aux actionnaires	1 985.303
Dividendes 1942-1943	12 340 000
Report à nouveau des exercices antérieurs	13.553 950
Profits et pertes:	
Résultat de l'exercice :	4.691.692
A déduire: amortissement du Domaine :	3 977 037
Bénéfice net de l'exercice	714 654
	190.954.040

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Savanna, mais aussi Vue Belle appartiennent aux Sucreries coloniales. En 1948, Émile Hugot propose aux actionnaires des différentes sucreries dont il a la gestion depuis 1945 de créer une nouvelle société baptisée Sucreries de Bourbon. Savanna est alors l'une des trois usines du groupe avec la Mare [reprise à la Société an. Adam de Villiers] et Grands-Bois [reprise au comte Charles Choppy].

Annuaire Desfossés 1948, p. 228 :

Sucreries coloniales

Conseil d'administration : M. Devies, pdt ; Ch. Schneider, J. Fantauzzi, B. Faure-Beaulieu, H. Guionin, P. Castelnau, P. Marbeau, J. de Margerie, G. Vernes, L. Claudon, L. Chabanne, P. Barnaud.

Commissaires des comptes : MM. J. Caquas, A. Ratier.

SUCRERIES COLONIALES (*L'Économiste européen*, 9 mai 1948)

L'assemblée du 29 avril a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1947, dont le bénéfice s'est élevé à fr. 1.184.424 fr. après affectation de 7.294.712 francs à l'amortissement du domaine. Le dividende net, payable à partir du 15 mai, a été fixé à 31 fr. 50 par titre, tant pour les actions au porteur déposées à la C.C.D.V.T. que pour les actions nominatives.

Cette répartition a permis d'affecter une somme de 28.061.984 francs à la Réserve pour toutes éventualités ainsi reconstituée son chiffre de 40 millions, et de reporter à nouveau 24.538 280 francs.

Le rapport mentionne qu'à la Guadeloupe la production de sucre s'est élevée à 13.045 tonnes (à 9,51 %) contre 8.088 tonnes (à 10,30 %) en 1945-1946. À La Réunion, les chiffres sont de 16.915 tonnes (à 9,85 %) contre 6.619 tonnes (à 8,84 %). Pour le rhum, des accords avec les importateurs ont permis de maintenir un équilibre salubre du marché. La production des bananeraies a permis la livraison dans la métropole de 89.650 kg de fruits, auxquels s'ajoute la vente sur place.

Un important programme de mécanisation des cultures, de réorganisation des transports, de renouvellement de matériel et d'extension de la capacité des usines est en cours d'exécution.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la France d'outre-mer
(*Journal officiel de la république française*, 30 décembre 1948)

Au grade d'officier.

Jourdain (Jean-Norbert), directeur général des Sucreries coloniales. Chevalier du 12 février 1931.

SUCRERIES COLONIALES
(*L'Économiste européen*, 9 janvier 1949)

Une assemblée générale extraordinaire était convoquée pour le 3 janvier en vue de statuer sur :

1° l'augmentation du capital de 54 à 108 millions par prélèvement, sur les réserves et élévation du nominal des actions de 100 à 200 francs ; 2° le regroupement des titres en actions de 1.000 francs ; 3° l'augmentation du capital de 108 à 216 millions, par l'émission de 108.000 actions à souscrire en numéraire ; 4° l'autorisation à donner au conseil d'augmenter ultérieurement, en une ou plusieurs fois, le capital, par souscription en numéraire ou incorporation de réserves. Faute de quorum, cette réunion n'a pu avoir lieu et a été reportée au lundi 31 janvier.

La production sucrière de la société, pour l'exercice 1947-48, a été à la Réunion de 26.700 tonnes et à la Guadeloupe de 9.606 tonnes.

L'exercice en cours comportera, malgré le cyclone survenu à la Réunion en janvier 1948, une production avoisinant 20.000 tonnes de sucre. À la Guadeloupe, où une grève prolongée a gêné la campagne sucrière, la production s'élève à 7.000 tonnes.

SUCRERIES COLONIALES.
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 décembre 1950)

L'assemblée ordinaire du 28 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1950, se soldant par un bénéfice net de 71.646.924 fr. après 105.573.757 francs d'amortissements sur immobilisations.

Le dividende net de 40 fr. pour les actions de 200 fr. et de 200 fr. pour les actions de 1.000 fr. sera mis en paiement à partir du 30 décembre à la Société de Crédit foncier colonial et de banque, 10, rue Volney, à Paris.

Le rapport du conseil indique que, différemment des trois exercices précédents, les résultats n'ont pas bénéficié de la réalisation de contingents d'importation de rhums arriérés, la consommation s'étant trouvée freinée par l'importation des droits de consommation.

À la Guadeloupe, la situation sociale a été encore défavorable et la production n'a atteint que 7.070 tonnes de sucre contre 7.090 tonnes en 1948-49.

Par contre, à la Réunion, la production est passée de 19.780 tonnes à 23.284 tonnes.

Enfin, le rapport signale que le programme d'extension et de modernisation des usines est terminé, ce qui permettra d'accroître la production dans l'avenir.

L'assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre (l'exercice en cours aura une durée exceptionnelle de 9 mois).

Le conseil a été autorisé à porter le capital à 756 millions mais le conseil n'a pas l'intention d'user de cette autorisation pour le moment.

Le président a enfin indiqué que les opérations de regroupement en titres de 2.500 francs commencent le 4 juin 1951.

AEC 1951/764 — Sucreries coloniales (Société coloniale, agricole, commerciale et industrielle),

43, rue de Naples, PARIS (8^e).

Capital. — Société anon., fondée le 16 nov. 1920, 378 millions de fr. — Dividendes : 1947/48 : 50 fr. ; 1948/49 : 60 fr. 97 ; 1949/50 : 73 fr. 17.

Objet. — Culture de la canne à sucre et toutes autres cultures ; exploitation aux Antilles et à la Réunion de fabriques de sucre, de distilleries de rhum et toutes opérations se rattachant aux dits objets. La production des usines a été en 1948 de 26.870 tonnes de sucre et 46.600 hect. de rhum. — Bananeraies.

Exp. — Sucre, rhum, bananes.

Agences à la Réunion et à la Guadeloupe.

Conseil. — MM. Maurice Devies [Créd. fonc. col.], présid. ; Charles Schneider, vice-présid. [Créd. fonc. col.] ; P[ierre] Castelnau [Créd. fonc. col.], L. Chabanne [Schneider], B[ernard] Faure-Beaulieu, Hubert Guionin, G[ilbert] Hersent, P. Barnaud, P[ierre] Marbeau, J[ean] de Margerie [Créd. fonc. col.], G[eorges] Vernes [Créd. fonc. col.], admin. direct. gén. [puis PDG] : M. J[ean] Jourdain.

SUCRERIES COLONIALES.

(L'Information financière, économique et politique, 27 octobre 1951)

À l'assemblée ordinaire du 25 octobre, le président, M. M. Devies, a déclaré que l'important programme d'investissement et d'extension des cultures étant arrivé maintenant à son terme, on pouvait escompter une nouvelle augmentation des productions de la Société, qui se traduira par une augmentation du chiffre d'affaires et des besoins du fonds de roulement ; aussi le conseil n'exclut-il pas d'utiliser partiellement, au cours de l'exercice 1952, l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 1950, de procéder à une augmentation du capital social.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice de neuf mois clos au 31 décembre 1950, se soldant par un bénéfice net de 135.440 913 francs contre 71.646.924 francs pour un exercice de douze mois clos le 31 mars 1950, après 132.355.963 francs d'amortissements contre 105.573.757 francs pour l'exercice précédent.

Il a été reporté à nouveau 73.917.746 francs après virement d'un montant de 50 millions de francs à la réserve pour toutes éventualités, qui se trouve portée de 40 à 90 millions de francs.

Un dividende net de 375 francs par action regroupée de 2 500 fr., 150 fr par action de 1.000 fr. et 30 francs par action de 200 francs sera mis en paiement à partir du 1^{er} décembre 1951 aux guichets de la Société de CRÉDIT FONCIER COLONIAL ET DE BANQUE, 10, rue Volney, à Paris.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Jean Jourdain et Bernard de Laguiche, administrateurs, et renouvelé les mandats de MM. P. Barnaud et P. Castelnau.

SUCRERIES COLONIALES.

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mars 1952)

En vue de répondre aux demandes du gouvernement et de faire face aux besoins accrus de la consommation, la société a entrepris les efforts voulus depuis 1946 pour moderniser certaines de ses usines, en accroître la puissance et, parallèlement, pour développer ses propres cultures de cannes à sucre. Ces mesures ont permis d'obtenir un nouvel et sensible accroissement de la production : la production de sucre des cinq usines de la société est passée de 30.000 tonnes en 1938 à 34 200 tonnes en 1950 et 41.400 tonnes en 1951 Il en est résulté un accroissement important du chiffre d'affaires qu'on peut situer actuellement aux environs de 3 milliards 1/2 en regard d'un capital de 378 millions de francs.

Le conseil a estimé qu'il convenait, dans ces conditions, de sauvegarder l'aisance de la trésorerie de la Société et, dans ce but, usant de la faculté qui lui a été octroyée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 1950, il a décidé de porter le capital de 378 millions à 567 millions de francs par l'émission en numéraire de 75 600 actions nouvelles de 2.500 francs nominal.

On peut signaler que, pour l'exercice 1952, qui a commencé le 1^{er} janvier dernier, la campagne sucrière à la Guadeloupe, après quelques incidents sociaux avant l'ouverture des usines, se poursuit à présent normalement. Les perspectives de récolte en cours permettent d'envisager une production de sucre encore supérieure à celle de 1951 qui a atteint 10.400 tonnes. À la Réunion, où la production de sucre a atteint 31.000 tonnes en 1951, on peut prévoir que ces résultats satisfaisants seront dépassés en 1952.

Comment se sont déroulés les sanglants événements de la Guadeloupe

PAR G. ARCHIMÉDE, avocate

(*La Défense, organe du Secours populaire français*, 28 mars 1952)

Depuis novembre, les ouvriers de deux importantes usines appartenant à la Société anonyme des Sucrieries coloniales étaient en grève, les patrons se refusant à toute discussion, se bornant à imposer le salaire horaire de 76 francs fixé par le gouvernement comme salaire pour les départements d'outre-mer.

L'unanimité des travailleurs guadeloupéens s'est élevée contre cette politique rétrograde de discrimination raciale, le prix de la vie étant deux fois plus élevé à la Guadeloupe qu'en France.

Après les démarches auprès des autorités du conseil général, la grève avait gagné six autres usines. C'est alors que commencèrent les mesures de répression policière.

Il y eut d'abord un accrochage au Petit-Bourg entre travailleurs de Roujol et gendarmes : plusieurs blessés parmi les travailleurs.

Au Morne-à-l'Eau, le 8 février, pendant 3 heures consécutives, les C.R.S. se livrèrent à une véritable bataille de rue, agressant la population jusqu'à l'intérieur des maisons et des cours ; une directrice d'école en retraite qui attendait une voiture au lieu habituel de stationnement, reçut en plein visage et à bout portant un jet de gaz lacrymogène ; il y eut une douzaine de blessés parmi la population, deux chez les agresseurs.

Le lendemain, le Préfet inaugure à la radio la série de ses proclamations pleines de menaces pour les travailleurs et les communistes selon lui, responsables de ces incidents.

Mardi 12 février, il présente à une délégation ouvrière convoquée par ses soins un nouveau barème de salaires sur la base de 86 francs ; la délégation ouvrière demande 48 heures pour fournir une contre proposition.

Celle-ci, remise au préfet le jeudi 14 février n'est pas acceptée par la délégation patronale jamais mise en présence des représentants ouvriers.

« Je prendrai mes responsabilités », déclare le préfet à la délégation ouvrière en s'en séparant.

Durant toutes ces « tractations » et à partir du lundi 11 dans l'après-midi, les rues de la paisible ville du Moule sont parcourues par des jeeps bondées de C.R.S. en armes.

Mardi, ils sont là dès cinq heures du matin et provoquent la population manifestement inquiète.

Le Maire informe le Préfet de l'émotion de la population et sollicite son intervention pour faire cesser ce déploiement de forces policières ; son télégramme reste sans réponse.

Mercredi, les C.R.S. arrivent à quatre heures du matin, jeudi également.

Vers six heures trente, ils appréhendent sans raison le jeune ABOUNA; lui passent les menottes et l'emmenent.

L'indignation de la population augmente, des groupes de travailleurs dressent des barricades à deux pas des voies d'accès de la ville.

Le Maire, tant par la voix du tambour de ville que par haut-parleur invite la population au calme, il avise le Préfet par télégramme des agissements des C.R.S. et de l'état d'exaspération de la population ;, il obtient des habitants qu'ils démolissent l'une des deux barricades et se rend à l'usine Gardel pour demander la fermeture des rares ateliers ouverts, prétexte aux allées et venues des C.R.S.

Il revient avec un accord écrit de l'établissement.

Mais, durant sa courte absence, une enfant d'une douzaine d'années, Jeanne LIGARIUS, ayant refusé à un groupe, de C.R.S. de faire voir le contenu de son sac, fut giflée et molestée par eux ; des passants s'étant précipités à son secours, d'autres C.R.S. montés sur le capot de leurs jeeps ouvrirent un feu nourri de fusil mitrailleur et de mousquetons sans la moindre sommation.

Tandis que le public, attiré par les coups de feu se portait au secours des blessés, les C.R.S. remontèrent tout le boulevard jusqu'à la barricade distante d'environ cinq cent mètres et actionnèrent de nouveau leurs armes.

Ils atteignirent là, notamment, la maman de six enfants en état de grossesse qui revenait de la pharmacie. Elle demanda un peu de sel, quelques feuilles à sucer, et expira sous les yeux horrifiés de sa mère, âgée de 73 ans, qui lui enleva des mains le paquet de camphre maculé de son sang, acheté quelques instants auparavant pour son mari malade.

On relevait. au cimetière, CAPITOLIN ; DERNON Edouard, qui laisse une jeune femme et deux orphelines de deux et trois ans ; Raymonde NOC, la jambe traversée par un projectile ; au pied de la croix des morts était étendu le jeune TRISTANT, un écolier de douze ans, le père MORADEL, un poumon déchiré, gisait dans son champ : au total, quatre morts, douze blessés graves, huit orphelins ; la scène avait duré 20 minutes.

Quelques instants plus tard, le Préfet déclarait à la mairie du Moule : « Force doit rester à la loi. Si les C.R.S. ont perdu la face au Morne-à-l'Eau, c'est que je n'avais pas donné l'ordre de tirer. »

Le lendemain, invoquant des instructions gouvernementales, le Préfet fixait le barème des salaires sur la base de 88 francs et multipliait les appels et proclamations tant par voie d'affiches que par la radio pour la reprise du travail.

Il eut beau prendre des mesures relevant de l'état de siège et faire venir l'avis *La Découverte* avec 150 fusiliers-marins, il ne parvint pas à briser la résistance des travailleurs.

Trois mois de grève ont accru leur misère mais renforcé leur volonté de vaincre les oligarchies financières et l'appareil d'État à leur service; à l'appel des organisations syndicales le travail a repris partout, la classe ouvrière unie, soutenue par la quasi-totalité de la population réclame, outre cent francs à la base, le rappel des sieurs VILLÉGER et CHEVALIER, respectivement préfet et lieutenant de C.R.S. à la Guadeloupe, et leur mise en jugement.

Sucreries coloniales
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juillet 1952)

L'assemblée ordinaire du 22 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1951 se soldant par un bénéfice net de 155.811.281 francs et voté un dividende net de 40 fr. par action de 200 francs, 200 francs par action de de 1.000 fr. et 500 fr. action de 2.500 francs. Ce dividende sera payable contre remise du coupon n° 36 pour de 200 et 1.000 francs et n° 3 pour les actions de 2.500 francs à partir du 1^{er} septembre 1952 aux guichets des établissements suivants : Société de Crédit foncier colonial et de banque, Crédit Lyonnais, B.N.C.I., Union européenne industrielle et financière et chez MM. Vernes et Cie.

Une assemblée extraordinaire tenue le même jour a rendu définitive l'augmentation du capital de 378 à 567 millions de francs.

Annuaire Desfossés 1953, p. 1847 :

Sucreries coloniales

Conseil d'administration : J. Jourdain, pdg ; B. de Laguiche, v.-pdt ; B. Faure-Beaulieu, H. Guionin, P. Castelnau, P. Marbeau, J. de Margerie, G. Vernes, L. Chabanne, P. Barnaud.

Commissaires des comptes : MM. A. Ratier, V. Lemoine.

Sucreries coloniales
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juin 1953)

L'assemblée ordinaire du 11 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1952 se soldant par un bénéfice net de 162.467.000 francs et voté la répartition d'un dividende net de 400 fr. aux actions de 2.500 fr. (coupon n° 4) et qui sera payable à partir du 1^{er} septembre prochain.

L'assemblée a réélu M. Léon Chabanne, administrateur sortant.

Le rapport signale que pendant l'exercice 1952, la production de sucre des cinq usines a atteint le chiffre record de 53.800 tonnes (contre 41.400 tonnes en 1951). Cette progression justifie le programme d'investissements approuvé par les actionnaires en 1948.

À la Réunion, le tonnage des trois usines est passé à 37.000 tonnes (contre 31.000 tonnes). À la Guadeloupe, la production des deux usines est passée à 17.000 tonnes (contre 11.000 tonnes) malgré les grèves. À la Réunion, le rendement industriel moyen s'est maintenu à 10,7 %.

Les usines de Vue-Belle ont produit 10.790 tonnes contre 8.832 tonnes. L'usine de Ravine-Creuse, modernisée, a vu son rendement passer à 10,05 (contre 9,88 en 1951) et le rendement de l'usine de Beaufons est passé à 10,16 (contre 10,07 en 1951).

Le tonnage de cannes à sucre provenant des propres cultures de la société a atteint 123.000 tonnes (contre 107.000 tonnes.)

À la Guadeloupe, où le programme des plantations est terminé depuis 1951, les deux usines ont pu broyer 249.132 tonnes (contre 140.000).

Le rapport signale que le marché du rhum s'est maintenu en 1952 et que les livraisons des bananeraies de la société se sont élevées à 1.653 tonnes contre 1.500 tonnes avec un prix légèrement supérieur à celui de 1951, permettant de réaliser dans cette branche un bénéfice de 12 millions.

Sucreries coloniales

(L'Information financière, économique et politique, 11 juin 1954)

L'assemblée ordinaire du 10 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1953 faisant apparaître un bénéfice net de 171.882.796 fr. et fixé le dividende à 425 francs net.

Le rapport du conseil signale que la production totale de sucre des usines a constitué un nouveau record en 1953, à 57.584 tonnes c. 53.800 t. en 1952 et 41.400 t. en 1951. Cette progression est due en grande partie aux investissements consacrés à la modernisation des usines.

Le marché du rhum s'est maintenu satisfaisant.

La production des bananeraies a marqué un nouvel accroissement. Les livraisons sur le marché français ont atteint 1.800 tonnes c. 1.650 en 1952.

En réponse à un actionnaire, le président, M. Jourdain, a déclaré que, pour l'exercice en cours, tout porte à croire que la production de sucre de la Guadeloupe sera au moins égale à celle de 1953. Quant à La Réunion, qui commence sa récolte en juillet, les conditions paraissent favorables.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a autorisé le conseil à augmenter ultérieurement le capital de 567 millions à 1.134 millions au maximum. Elle a modifié, en outre, divers articles des statuts pour les mettre en harmonie avec la législation actuelle.

Sucreries coloniales

(L'Information financière, économique et politique, 18 janvier 1955)

Le conseil d'administration qui avait été autorisé, par l'assemblée générale du 10 juin 1954, à augmenter le capital social de 567 millions à 1 milliard 134.000.000 de francs, a décidé, au cours de sa dernière réunion, de le porter à 850.500.000 francs.

La Société a réalisé depuis la guerre une expansion considérable puisque sa production de sucre a presque doublé entre 1938 et 1954. La conjoncture actuelle, en limitant, provisoirement au moins, les quantités susceptibles d'être vendues sur le marché de l'Union française, impose de rechercher une nouvelle réduction des prix de revient. L'augmentation de capital qui vient d'être décidée permettra, en complétant le programme d'investissement que la société a réalisé au cours des dernières années, principalement à la Guadeloupe, d'atteindre ce but.

L'activité de la Société, qui exploite cinq sucreries-distilleries dont deux sont situées à la Guadeloupe et trois à la Réunion, ainsi que 6.000 ha de cultures de cannes sur un domaine propre de 13.000 ha, a connu en 1954 de nouveaux développements. C'est ainsi que la production de sucre, qui se situait en moyenne à 50.000 tonnes au cours des trois dernières années, s'est élevée en 1954 à 59.000 tonnes. Ces résultats

favorables sont également dus en grande partie aux efforts réalisés par la société dans le domaine agricole.

Les exportations de bananes, d'autre part, qui avaient atteint 1.650 tonnes en 1952, ont dépassé 1.800 tonnes en 1953, et avoisinent 3.000 tonnes en 1954.

Dans des circonstances normales, ce développement devrait entraîner une amélioration, au moins proportionnelle, des résultats. Les décisions gouvernementales récentes concernant l'industrie sucrière imposent, toutefois, une certaine prudence dans l'établissement des pronostics. La Société devrait cependant continuer à bénéficier, grâce à l'amélioration de ses rendements industriels et agricoles, d'une nouvelle réduction de ses prix de revient.

Sucreries coloniales

(L'Information financière, économique et politique, 11 juin 1955)

À l'assemblée ordinaire du 9 juin, le président, M. Jean Jourdain, a indiqué que l'exercice en cours se présentait favorablement.

Le rapport du conseil fait observer que, bien que l'importance de l'exploitation ait été encore inégalée jusqu'à ce jour au point de vue tonnage produit, les résultats de 1954 reflètent l'incidence, sur les encaissements, de la réglementation du marché.

En effet, si les sucres en provenance de la Guadeloupe ont pu être réalisés au prix en vigueur pour la campagne 1953-1954, la production de la Réunion qui a lieu au cours du second semestre de l'année, a dû être réalisée aux conditions sensiblement moins bonnes de la campagne 1954-55.

La production totale de sucre des usines de la société, au cours de l'exercice sous revue, a atteint le chiffre de 59.005 tonnes contre 57.584 tonnes en 1953 et 53.547 tonnes en 1952.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1954, et fixé le dividende, comme prévu, à 300 francs net par action de 2.500 francs, payable à partir du 1^{er} août.

Sucreries coloniales

(L'Information financière, économique et politique, 17 juin 1955)

L'assemblée générale ordinaire du 9 juin 1955, tenue sous la présidence de M. J. Jourdain, a approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1954 se soldant par un bénéfice net de 139.992.938 francs et voté la répartition d'un dividende net de 300 francs aux actions de 2.500 francs (coupon n° 7) qui sera payable à partir du 1^{er} août prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Gabriel Cheneaux de Leyritz, réélu M. Jean de Margerie et, élu M. Lucien Brouard.

Le rapport du conseil indique que, pour cet exercice, la production totale de sucre des cinq usines a atteint le chiffre de 59.005 tonnes contre 57.584 tonnes en 1953 et 53.547 tonnes en 1952.

Le marché du rhum s'est maintenu assez satisfaisant.

La production des bananeraies, à la Guadeloupe, a marqué un nouvel et notable accroissement. Les ventes sur le marché métropolitain ont atteint 3.000 tonnes contre 1.800 tonnes en 1953 et 1.650 tonnes en 1952.

BOURSE

Au comptant

(L'Information financière, économique et politique, 15 novembre 1955)

Les SUCRERIES COLONIALES viennent de participer à la constitution d'une nouvelle S.A.R.L. dénommée Société d'exportation des mélasses et alcools excédentaires (S.E.M.A.) dont le capital est de 25 millions de fr. C.F.A. en 2.500 parts de 10.000 fr. et le siège social à Saint-Denis (département de la Réunion). Les SUCRERIES COLONIALES ont fait apport du matériel pour 7.980.000 fr. C.F.A. et d'une somme en espèces de 360.000 fr. C.F.A.

Les actions s'échangent 4.060.

Sucreries coloniales

[Desfossés 1956/1838]

Jourdain (Jean), 1838 (pdg Sucreries coloniales)(ex-dg).

Laguiche (Bernard de)(1894-1972. Ép. Clotilde de Broglie)[anc. pdt Créd. fonc. colonial][^{xy}/_{x0}], 62 (Métropole-Incendie), 189 (Crédit français), 519 (SOFRAGI), 984 (Sté générale Isothermos), 1838 (v.-pdt Sucreries coloniales).

Barnaud (P.), 1838 (Sucreries coloniales).

Brouard (Lucien)[Le Havre, 1894-Auxerre, 1973][Fils de Félix, banquier. Marié à Madeleine Adam. Dir central BNCL], 240 (BNCL-OI), 1838 (Sucreries coloniales), 2145 (Grande Maison de blanc).

Castelnau (Pierre), 172 (Créd. fonc. colonial), 1838 (Sucreries coloniales).

Cheneaux de Leyritz (Gabriel)[frère cadet de Léopold, préfet de Toulouse sous l'Occupation qui se distingua dans la chasse aux juifs. Directeur des assurances au ministère des finances. Repêché par le groupe Worms], 81 (Préservatrice-Risques divers), 1838 (Sucreries coloniales).

Marbeau (Pierre)[beau-fr. de Ternynck], 1838 (Sucreries coloniales).

Margerie (Jean de)[1884-1958][ép. Lucie Couprie]anc. capitaine d'active, anc. adm. de la Banque commerciale du Maroc. Anc. repr. du Crédit foncier colonial aux Caoutchoucs d'An-Phu-Ha], 172 (Créd. fonc. colonial), 1838 (Sucreries coloniales).

Vernes (Georges Philippe)[1909-1992][Fils de Philippe Vernes et d'Alice Mallet. Marié à Jacqueline Wallace], 143 (Parisienne de crédit), 172 (v.-pdt Crédit foncier colonial), 203 (Cie algérienne créd.+bq), 568 (Ass. minière), 591 (v.-pdt Mines de Douaria), 622 (Étains de Kinta), 1838 (Sucreries coloniales).

Créd. fonc. colonial.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. E. Demont.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. A. Guillerm.

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Ratier (A.), 1377 (comm. cptes suppl. Keller & Leleux), 1838 (comm. cptes Sucreries coloniales).

Lemoine (V.), 414 (comm. comptes Cie frse de tramways-Indochine), 692 (Financ. et indus. des pétroles), 923 (comm. cptes Forges et ateliers de la Vence et de la Fournaise), 925 (comm. cptes Soudure autog. frse), 1513 (comm. cptes SOAEO), 1838 (comm. cptes Sucreries coloniales).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 27, boulevard Suchet. Tél. : JAS. 92-95.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 16 novembre 1920, pour une durée de 99 ans.

OBJET . Culture de la canne à sucre, production de sucre et de rhum, domaines et usines à la Réunion et à la Guadeloupe, bananeraies.

CAPITAL SOCIAL : 850.500.000 fr., divisé en 310.200 actions de 2.500 fr. À l'origine, 1 million divisé en 10.000 actions dont 1.000 A et 9.000 B. porté en 1921 à 20 millions en 200.000 actions de 100 fr., en 1924 à 30 millions et en novembre 1929 à 36 millions, représenté par 35.040 actions A et 324.960 actions B. En 1934, les actions A ont été échangées contre des actions B et leur droit de vote multiple supprimé. Porté en 1946 à 54 millions par l'émission à 450 fr. de 180.000 actions nouvelles de 100 fr. (1 nouv. pour 2 anc.). Porté en 1949 à 108 millions par élévation du nominal de 100 à 200 fr., puis titres regroupés en 1.000 fr., puis en 1949 à 216 millions par l'émission à 1.300 fr. de 109.000 actions nouvelles de 1.000 fr. Porté en 1950 à 379 millions par l'émission à 1.150 de 162.000 actions de

1.000 fr., jouissance : 1^{er} avril 1950 (3 nouvelles pour 4 anciennes). Titres regroupés en 2.500 fr. à partir du 4 juin 1951.

Porté en 1952 à 567 millions par émission à 2.750 fr. de 75.600 actions de 2.500 fr. (1 pour 2). En 1955, à 850.500.000 fr. par émission à 2.750 fr. de 113.400 action de 2.500 fr. (1 pour 2 de 2.500 fr. ou pour 5 de 1.000 fr. ou 25 de 200 fr.).

OBLIGATIONS : 7.200 de 5.000 fr. 4 % demi-net, émises à 4.915 fr. en 1945. Am. de 1945 à 1975, T. ou R.. sauf R.A., à partir du 20 novembre 1949. Coupons : 20 novembre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Sur le solde, prélèvements facultatifs pour réserves, amortissements et report à nouveau. Sur le surplus : 10 % au conseil, le solde aux actions.

LIQUIDATION : 10 % au conseil et le solde aux actions.

SERVICES FINANCIERS ET TRANSFERTS : Sté de Crédit foncier colonial et de banque.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 24 ; obligations 49. - Notice SEP : AL 161.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 34 et 1 (15 décembre 1951), 30 fr., 150 fr. et 375 fr. ; .35 et 2 droit de souscription, 38 et 3 (1^{er} septembre 1952), 40 fr., 200 fr. et 500 fr. ; 4 (1^{er} septembre 1953), 400 fr.; 5 (2 août 1954), 425 fr. ; 6 : droit de souscription (7 février 1955), (1 pour 2) ; 7 (1^{er} août 1955), 300 fr.

Ex.	Amort.	Bénéf. net	Réserves	Divid. +tant.	Divid. brut par act.
	(En 1.000 fr.)				(En fr.)
1944-45	—	8.997			
1945-46	4.867	28.359	16.582	17.861	30
1946-47	7.296	54.184	14.371	20.102	45
1947-48	23.202	58.842	2.942	37.183	60 97
1948-49	45.703	68.661	5.400	44.141	73 17
1949-50	105.574	71.647	3.682	57.264	248 90
1950 (1)	132.356	135.441	56.772	77.927	457 31
1951	218.480	155.811	52.790	102.525	609 75
1952	243.111	162.467	43.123	120.713	487 80
1953	248.486	171.883	43.594	125.305	518 29
1954	286.104	139.993	55.882	84.111	300 net

(1) Au 31 décembre.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	1.850.272	1.356.140	1.301.860	1.248.317	1.278.273
Autres valeurs immobilisées	56.179	88.212	88.170	106.419	158.682
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	1.449.623	1.779.422	1.843.852	1.911.340	1.779.760

Débiteurs	383.639	313.296	499.191	312.842	331.685
Titres de placement	—	—	4.875	4 250	
Disponible	99.733	185.905	263.232	219.726	
	<u>3.339.446</u>	<u>3.722.975</u>	<u>3.988.053</u>	<u>3.844.850</u>	<u>3.768.375</u>
PASSIF					
Capital	378.000	378.000	567.000	567.000	567.000
Réserves	563.575	621.089	693.275	735.028	781.605
Fonds de renouvellement et provisions	284.000	284.000	284.000	284.000	284.000
Dette à long terme	120.000	305.450	239.650	173.800	339.200
Dette à court terme	1.858.430	1.978.625	2.041.661	1.913.139	1.656.577
Bénéfices	135.441	155.811	162.467	171.883	139.993
	<u>3.339.446</u>	<u>3.722.975</u>	<u>3.988.053</u>	<u>3.844.850</u>	<u>3.768.375</u>

Sucreries coloniales
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1956)

Au cours de sa dernière réunion, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 1955. Le total des produits bruts de cet exercice, après déduction des charges fiscales, intérêts, frais généraux des centres d'exploitation, s'élève à 493.893.702 francs contre 426.096.649 francs en 1954.

Après affectation de 307.064.775 fr aux amortissements contre 286.103.711 fr., le résultat net ressort à 186 millions 828.927 fr. contre 139.992.938 fr.

L'amélioration est due pour la plus large part au fait que la société a pu, à concurrence de certains investissements auxquels elle procède actuellement, notamment dans ses usines de La Réunion, solliciter l'application de l'exemption de l'impôt sur ses bénéfices telle qu'elle est prévue par le décret du 13 février 1952. La presque totalité des résultats sera passée à un compte spécial de provision et les dividendes et tantièmes seront prélevés sur la réserve pour toutes éventualités.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires la distribution d'un dividende brut de 346 francs, égal à celui de l'an dernier (soit actuellement 300 fr, net), s'appliquant à un capital porté en 1955 de 567 millions à 830.500.000 francs.

NOUVELLE DÉNOMINATION
SUCRERIES D'OUTRE-MER
Société agricole, commerciale et industrielle)

Sucreries coloniales
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1956)

Le rapport du conseil présenté à l'assemblée du 21 juin, tenue sous la présidence de M. J. Jourdain, signale que l'exercice 1955 reflète pour l'ensemble des exploitations de la société une nouvelle augmentation de la production de sucre : elle se chiffre à 61.488 tonnes contre 59.005 en 1954.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1955. se soldant par un bénéfice net de 9.407.690 fr. et voté un dividende de 300 fr. net par action de 2.500 fr., payable à partir du 28 juin.

L'assemblée extraordinaire, , tenue ensuite, a modifié la dénomination de la société : celle-ci portera désormais la dénomination ci-après : Sucrieries d'outre-mer, avec le sous-titre : Société agricole, commerciale et industrielle.

Sucrieries d'Outre-Mer
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juin 1957)

Dans son rapport présenté à l'assemblée, réunie le 6 juin sous la présidence de M. J. Jourdain, le conseil indique qu'il sera vraisemblablement amené à prendre certaines initiatives correspondant à l'évolution de la conjoncture générale.

D'ores et déjà, une des propriétés de La Réunion, d'une superficie d'une centaine d'hectares, a été cédée en fin d'année ; des pourparlers sont en cours pour la cession de certaines autres. Il va de soi, dit le rapport, que toutes mesures seront prises pour que soit réalisé un aménagement rationnel des approvisionnements des usines tout en maintenant à ces dernières un tonnage de cannes pleinement satisfaisant.

L'exécution du programme de modernisation des usines s'est poursuivie activement en 1956.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1956, se soldant par un bénéfice net de 14.929.156 francs. Le dividende voté de 350 francs par action sera payable le 14 juin.

L'assemblée extraordinaire a décidé le regroupement des actions de 2.500 francs en titres de 5.000 francs et autorisé le conseil à porter le capital, en une ou plusieurs fois, de 850.500.000 francs à 1.701 millions, soit par émission d'actions de numéraire, soit par incorporation de réserves.

Sucrieries d'Outre-Mer
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 avril 1959)

Au cours de sa dernière réunion, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 1958. Le résultat net, après déduction des charges fiscales, intérêts, frais généraux, et notamment de 538.793.013 francs d'amortissements, ressort à 307.014.808 francs.

Comme elle l'a fait au cours des récentes années, la société a pu, à raison d'investissements intéressant ses cinq usines, se prévaloir des dispositions du décret du 13 février 1952. Aussi bien, la presque totalité des résultats sera-t-elle affectée à des investissements justiciables de l'exonération fiscale prévue par ce texte et passée à un compte spécial de provision. Les répartitions aux actionnaires et aux administrateurs seront prélevées sur les réserves pour toutes éventualités.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée pour le 4 juin, la distribution d'un dividende brut de fr. 837 par action au nominal de 5.000 fr., soit net 700 fr., égal à celui de l'exercice [précédent].

Sucrieries d'Outre-Mer
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 juin 1959)

L'exercice 1958 a été marqué par une alternance de circonstances soit favorables soit adverses qui ont fourni à la société l'occasion de donner une nouvelle preuve, non seulement de l'efficacité, mais de la nécessité des dispositions qu'elle a prises au cours des dernières années pour améliorer, tant son outillage technique que son équilibre économique et financier, souligne le rapport du conseil présenté à l'assemblée ordinaire tenu le 4 juin, sous la présidence de M. J. Jourdain.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1958 et voté un dividende net 700 francs, payable le 1^{er} juillet.

Le président a annoncé à l'assemblée que le conseil, usant de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée extraordinaire du 6 juin 1957, a décidé de porter le capital de 830 millions 500.000 francs à 1.530.900.000 francs, à raison de 147.482.012 francs prélevés sur les « Primes d'émission d'actions » et de 532.917.988 francs prélevés sur la « Réserve spéciale de réévaluation ».

Le prélèvement sur le poste « Primes d'émission d'actions » n'est pas soumis à l'impôt. Le prélèvement sur le poste « Réserve spéciale de réévaluation » sera frappé d'un impôt de 2,40 %.

Pour la réalisation de cette opération, le conseil a décidé que le montant nominal actuel des 170.100 actions constituant le capital sera porté de 5.000 à 7.500 francs et qu'il sera réparti gratuitement aux actionnaires 1 action nouvelle de 7.500 fr. contre 5 anciennes. Ces actions nouvelles seront créées jouissance 1^{er} janvier 1959.

B.A.L.O.
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 août 1959)

Sucrieries d'Outre-Mer (Société agricole, commerciale et industrielle). — Elévation de 5.000 à 7.500 fr. du nominal des actions par incorporation de réserves. Attribution gratuite à partir du 31 août et cotation de 34.020 actions nouvelles de 7.500 francs, Jouissance 1^{er} janvier 1959 (1 pour 5 de 5.000 fr. ou pour 10 de 2.500 fr.).

Nouveau Dictionnaire des contemporains, 1961 :

DUPUIS (Rieul-Christophe). Né à Saint-Leu (Réunion) en 1895. Ing. Éc. nat. des ind. agro-alim. Dir. après GM1 de la sucrerie-distillerie de Ravine Creuse (Sté des sucrieries d'outre-mer)[ex-coloniales]. 1923 : dir. Sucrière du Gol [appartenant au sénateur Léonus Bénard > 2 sucr., une distill., un important domaine agricole). 1927 : dir. puis (1952) dg groupe Bénard, dir. de la Sucrierie des Casernes à St-Pierre, adm. de la Sucrierie de la Rivière-du-Mât à Saint-André. 1952 : adm. BNCI-OI. Anc. cm de St-Louis, anc. CG La Réunion.

Who's who, 1979 :

DEMONT (Eugène), industriel. Né le 26 fév. 1910 à Saint-Quentin (Aisne). Fils de Robert Demont, agriculteur, et de M^{me}, née Eugénie Delabarre. Mar. le 18 sept. 1946 à M^{lle} Anne-Marie Robida. Études : Institution Saint-Charles à Chauny, Collège Stanislas, Lycée Henri-IV et Facultés des lettres et de droit), de Paris. Dipl. : licencié ès lettres et en

droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : inspecteur de la Société générale (1934-1939), sous-chef de bureau (1941), puis directeur général (1946), au ministère du Ravitaillement, attaché au ministère des Affaires économiques et directeur des approvisionnements français aux États-Unis (1946-1953), à Washington, [directeur général des Sucreries d'outre-mer \(1954-1966\)](#), président-directeur général des Éts Robbe frères (1966-1968), et des Sucreries et raffineries d'Erstein (1968-1975), vice-président-directeur général (depuis 1974), des Sucreries du Soissonnais et Compagnie sucrière [[Cie frse de sucrerie \(Navigation mixte\)](#)]. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur. Adr. : privée, 12 av. de Madrid, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Who's who européen, 1967 :

BROCH Louis Antoine. Directeur général, industriel. Né à Briançon, le 28.5.1907. P. : de Léon, off., et de Louise Cayre. M. : le 1.12. 1938, avec Hélène Prémont. Enf. : Michel, Jean-Claude, Daniel et François. Ét. : Éc. des arts et métiers de Chalons-sur-Marne. Gr. univ. : ing. des Arts et Métiers. Carr. : [dir. et dir. gén. « Sucreries d'Outre Mer »](#), prés. syndicat producteurs de rhum, adm. de diverses sociétés La Réunion. Membre : chambre de comm. La Réunion. A. priv. : 36, rue Mac-Auliffe, Saint-Denis ; prof. : 2, av. de la Victoire, 97 Saint-Denis, France.

Who's who européen, 1967 :

CHENEAUX de LEYRITZ Louis Joseph Marie *Gabriel*. Président de société. Né à Saint-Pierre (Martinique) le 25.5.1899. F. : d'Émile et de Louise Marie Hippolyte Gabrielle Jaham-Desrivaux. M. : le 7.1.1933, à Neuilly/Seine, avec Louise Lemaire. Enf. : Sophie, François et Philippe. Ét. : Univ. Paris. Gr. univ. : dipl. d'ét. sup. de droit, dipl. de sc. pol. Carr. : 1934 dir. cab. du ministre du Trav., 1935 dir. des assurances au min. du Trav., puis 1940 au min. des Fin., 1939 cons. d'État en service extraord. 1942 prés. comité d'organ. des Assurances, 1945 dir. gén. Cie fr. de réassurances gén., Paris, 1949 prés. féd. française des sociétés d'assurances, 1958 prés. Comité europ. des assurances, actuel présid. du Groupement foncier français [GFF*] et Groupement pour le financement de la construction, présid. d'honneur Féd. française des sociétés d'assurances et Comité europ. des assurances. Décor. : com. O. nat. Légion d'hon., com. O. du Mérite, com. O. Écon. nat., com. O. du Mérite de la rép. féd. d'Allem., com. O. au Mérite de la Rép. it., off. O. Leopold (Belg.), etc. A. priv. : 4, av. des Ternes, 75 Paris 17. A. prof. : 87, bd Pasteur, 75 Paris 15, France.

Who's who européen, 1967 :

DUPUIS (Jean-Marie, Joseph Hyacinthe, François). Secrétaire général de société. Né à Saint-Denis (Réunion) le 19.10.1928. F. de René, agent de change et de Louise Vaultbert de Chantilly. M. : le 4.6.1959, à Saint-André, avec Jacqueline Loupy. Enf. : Jean-René et Jean-Louis. Ét. : Lycée Leconte de Lisle à Saint-Denis, Coll. Stanislas à Paris. Gr. : dipl. de l'Éc. sup. des sc. écon. et comm. (ESSEC) dipl. de la British Chamber of Comm. Carr. : fondé de pouv. d'agent de change, dir. gér. adj. Soc. Serca, secr. gén. Soc. Rivière du Mât, adm. des Éts. Frédéric Legros. P.i. : collab. à diverses brochures touristiques et écon. (annuaire dép. de la Réunion, plaquette de la jeune Chambre écon. de la Réunion). Membre : prés. jeune chambre écon. de la Réunion, Club hippique. Recr. : pêche sous-marine. A. priv. : 70, rue Victor-Mac-Auliffe, Saint-Denis ; prof. : 14, rue Rontaunay, Saint Denis, Réunion.
